41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 16 17 AVRIL 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ETRANGER	Édition complète	23 fr.
	Édition partielle	17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. De la Cour et du péché au cloître : Louise de La Vallière, 241. — II. En Turquie : anticléricalisme et antimonarchisme, 245. — III. En Alsace : l'école, 248. — IV. F. Mauriac, G. Valois, 249 ; R. Jouglet, Ch. Foley, Jean Aicard, Ch. Géniaux, H. du Taillis, Chr. Aimery, Selma Lagerlöf ; A. Redier, H. du Passage, 250 ; L. Daudet, A. Séché, Serge Ivanoff, 251. — V. Capus, 251 ; Barrès, 252. — VI. G. Le Bon ; dépopulation ; prince Ghika ; *Ce que peut un curé*, 254.

Liturgie. — Consultations diverses, 255.

PRÉDICATION

Pour la fête de sainte Jeanne d'Arc. — La Sainte de la Patrie, 209.

Ce que nous apprend le « Regina cœli. » — I. La souffrance, source de joie, 215.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XXIV. *Pâques :* Les gloires de la foi, 217. — XXV. *Dim. de Quasimodo :* Le péché de rechute, 220. — XXVI. *2e Dim. après Pâques :* La paroisse, 221.

Mon petit mot du Dimanche. — XXII. *Dim. de Quasimodo :* Le retour sincère, 222. — XXIII. *Dim. du Bon Pasteur :* Le bon pasteur, 223.

Varia. — L'esprit paroissial et la grand'messe, 223.

PETIT COURRIER

Q. — Où pourrais-je trouver des documents pour traiter la question suivante ? « Indiquer les obligations des clercs relativement à certaines occupations peu compatibles avec leur état et spécialement au commerce. »

R. — Procurez-vous le tome I du *Juris Canonici et canonico-civilis Compendium*, de A. de Meester (Bruges, Société St-Augustin ; et libr. Desclée, Paris ou Lille ; 2 vol. parus, à 15 f. l'un ; le tome I commente les can. 1-214, le t. II les can. 215-725). Vous ne vous repentirez pas de cette acquisition, car cet ouvrage vous fournira, en même temps que des développements détaillés, des références précieuses.

Q. — L'*Ami* voudrait-il indiquer quelques ouvrages à consulter pour la conférence suivante ? « Comment devient-on curé ? Qualités requises (c. 453). Institution canonique (c. 445-461). Prise de possession (c. 461). Document IV du Code. »

R. — Tous les manuels de droit canonique développent ces questions, que le Code a résolues conformément à la vieille doctrine. Voyez en particulier le manuel, excellent bien qu'ancien, de Ferrari, *Summa Institutionum Canonicarum*, Paris, Palmé, 1869, t. I, tit. XX (cet auteur indique de nombreuses références, *Corpus Juris*, Conciles, Canonistes) ; voyez Bouix, *De Parocho ;* Wernz, *Jus Decretalium*, t. II, *Pars* II ; les commentateurs du Code, Blat, Vermeersch-Creusen ; Fanfani, *De Parocho*, dont l'*Ami* a parlé récemment. Si vous lisez l'italien, voyez Raia, *De Parochis ;* S. d'Angelo, *Parroco e Parrochia :* Nomina del Parroco, Esame, Concorso. (La librairie Desclée, Rome, Piazza Grazioli, vous procurera ces deux opuscules). Vous trouverez un résumé de votre conférence au § III, INSTITUTION, de l'art. *Curés* du *Dict. de Théol. cath.* (Letouzey), t. III, col. 2440-45.

Q. — J'aimerais bien avoir quelque notice ou renseignements pratiques sur le vœu et la pratique *du plus parfait*.

R. — P. Piny, *Le plus parfait*, 4 f., Paris, Téqui (cf. *Ami* 1921, p. 698) ; — du même auteur, l'excellent *Abandon à la Volonté de Dieu*, réédité cette année chez Lethielleux, 6 f. ; et suivre *La Vie spirituelle* (à St-Maximin, Var), où vous trouverez, sous des titres divers, la plus riche moisson de notions sur le sujet qui vous intéresse.

Q. — Pourriez-vous indiquer des auteurs à consulter pour traiter le sujet suivant : « Le juste prix. Droits et devoirs de l'acheteur et du vendeur » ?

R. — L'*Ami* du 2 octobre 1919, p. 1105-13 ; — deux articles du P. Fallon, S. J., dans la *Nouvelle Revue théol.*, mars et avril 1924 (chez Casterman) ;

— la 2e édit. (épuisée) de Vermeersch, *De Justitia ;* — E. Janssens, *Le juste prix,* 0 f. 75, brochure no 16 des *Etudes religieuses* publiées à Bruxelles, 5, rue Leys ; — les pages 165-195 de la *Semaine sociale de St-Etienne* (1911), in-8, 7 f. 50 (port en sus), aux bureaux de la *Chronique sociale de France,* Lyon, 16, rue du Plat ; *ibid.,* la *Semaine sociale de Toulouse* (1921), 12 f., et les nos de déc. 1922 et janv. 1923 de la *Chron. soc. ;* — voyez enfin dans le *Journal des Economistes* (mensuel ; Paris, Alcan) les articles (commencés le mois dernier) de M. Ch. Turgeon : *A la recherche du juste prix.*

Q. — Quel livre conseiller à une jeune personne de 22 ans, assez instruite, mais très scrupuleuse, considérant la communion comme une récompense, et de ce fait communiant trop rarement ?

R. — *La Communion,* par Mgr de Gibergues, 3 f. 50, Paris, de Gigord ; — Febvre, *Le Zélateur de la confession et de la communion fréquente,* in-16 de xvi-417 p., 4 f. 25, Paris, Bonne Presse.

Q. — Chargé de présider chaque mois la réunion des Dizainières de la Ligue Patriotique des Françaises de ma paroisse, je voudrais leur faire une petite lecture sur le rôle et les devoirs de la femme au point de vue familial, paroissial et social.

R. — Entre autres nombreux volumes souvent rappelés ici ou analysés quand ce sont des nouveautés, voir le livre de Mgr Touchet, *Retraite aux dames d'Orléans,* 12 f., Lethielleux. — Voir ce que nous disons par ailleurs de trois nouveautés qui nous arrivent : *Le Guide de la Femme chrétienne,* par le P. Xavier, *La Mère,* de M. Rouzic, et *Retraite de Madame,* de M. Davenne.

Q. — Indiquer quelques ouvrages récents sur Savonarole.

R. — Voir Pastor, *Histoire des Papes,* t. v et vi, Pontificats d'Alexandre VI et Jules II, 40 f., Paris, Plon.

Q. — Existe-t-il un Manuel d'art chrétien (architecture, sculpture, peinture) ?

R. — Mallet, *L'art chrétien,* 6 f., Paris, de Gigord.

Q. — Tous les dimanches je dois faire une instruction aux enfants des écoles (7-14 ans). Je cherche quelque chose de court et simple, mais avant tout substantiel.

R. — Voir ce que nous avons dit l'autre jour, couv. p. 62, du recueil de M. Millot, *Allons à Jésus,* — des recueils aussi de Mlle d'Isné, *Allons à Dieu,* de Mlle de Montgermont, *Pas à pas vers le Bon Dieu,* et de beaucoup d'autres, annoncés ou rappelés ici.

Q. — Où pourrait-on trouver les Œuvres de la célèbre Mme Guyon ?

R. — Tout le fatras de la dame a été édité à Cologne, à la fin du xviie siècle et dans le premier quart du xviiie. Nous n'en connaissons pas de réédition moderne.

Les Larmes du Veuvage *essuyées par S. François de Sales.* — In-24 de 172 p., 1 f. 50. — Paris, Téqui.

Avant la guerre, les recueils de lettres de S. François de Sales abondaient, excellents. Depuis, on en a laissé s'épuiser plusieurs sans les réimprimer, peut-être parce que les conditions nouvelles de la librairie n'auraient pas permis de les mettre à des prix de propagande. Félicitons l'éditeur qui vient de nous rendre ce choix de *Lettres* écrites par le Saint à des veufs et à des veuves. Nous ne sommes pas tous dans le saint état de viduité, sans doute ; mais n'est-on pas toujours veuf de quelque chose ? Et les consolations offertes par le bon Saint sont d'inspiration assez élevée et assez profonde pour aller au cœur de tous.

Le Sachet de lavande, par Mathilde Alanic. In-12 de 282 p., 7 f. Paris, Flammarion. — **L'Impossible Amour,** par A. Brunaud. In-12 de 280 p., 7 f. 50. Paris, Beauchesne.

I. — *Le sachet de lavande :* le premier et le plus long (près de 200 pages) récit du recueil auquel il donne son titre. Bruno Ternier était en train de s'adapter à l'intense vie américaine, quand le tocsin de 1914 le rappelle vers la patrie menacée. La patrie libérée, que fera-t-il ? retournera-t-il en Amérique ? demeurera-t-il en France ? Les suaves parfums que distille pour lui « le sachet de lavande, » charme retrouvé de la terre natale, mystérieuse attirance d'une âme jeune, s'unissent aux éléments les plus intimes de son être pour renforcer ses atavismes. Un mariage chrétien achève de le fixer en France. — Trois autres récits, *Rose de France, Le Carillon,* et *Quand les Américains étaient chez nous,* complètent cette fine et vivante étude de l'âme française au lendemain de la victoire. Et c'est signé d'un nom qui de longue date est cher à toute notre jeunesse chrétienne : Mathilde Alanic.

II. — *L'impossible amour :* roman d'une belle portée apologétique. Une jeune fille épouse un socialiste, arriviste de la pire espèce. Elle espère, évidemment, le convertir. C'est lui d'abord qui essaie de la pervertir. Elle lui fait toutes sortes de concessions, tant que sa foi n'est pas en péril : — « Je t'ai donné tout le reste ; mais tu ne toucheras pas à ma foi. » Et après mille péripéties, elle réussit à le convertir. Très beau récit, très bien mené. Oui, il arrive que la femme fidèle convertit l'homme infidèle ; mais le contraire arrive aussi, et il faut s'en souvenir, et ne pas s'embarquer dans ces sortes de mariages sans raison grave et simplement sur l'espoir idéal de ramener un mécréant. Voir ce que nous avons dit récemment de la doctrine et de la discipline de l'Eglise sur les mariages mixtes, *Ami* 1924, p. 135-8.

En vente à nos Bureaux

POUR LE MOIS DE MARIE

La Reine du Paradis (123 discours sur la Sainte Vierge), par M. le Chanoine Rolland. — 9e édition. — 2 forts vol. in-12 de xix-588 et 711 pages. — Prix *franco :* 10 fr., Etranger 12 fr.

ANNONCES

Pour le Mois de Marie

SELECTA CANTICA

PAR L'ABBÉ F. BRUN

Ce recueil de 100 cantiques contient 25 cantiques à la **SAINTE VIERGE** signés Ch. Bordes, C. Boyer, F. Brun, D. de Severac, F. de la Tombelle, etc...
Le recueil cartonné, *prix net* . . . . **5** fr.
Remise par nombre

LIBRAIRIE DE L'ART CATHOLIQUE, 6, Place St-Sulpice, PARIS (6e)
Compte postal Paris 213.80

34 fr. pet. Imprimerie univers., couleurs. Pierre Humide. Spéc. Curé Teloché (Sarthe). R. C. Mans 399.

ARTHRITIQUES
VICHY CÉLESTINS
Élimine l'Acide Urique
R. C. Paris 80051.

41e ANNEE (5e série) N° 16 17 AVRIL 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. De la Cour et du péché au cloître : Louise de La Vallière. — II. En Turquie : anticléricalisme et antimonarchisme. — III. En Alsace : l'école. — IV. F. Mauriac ; G. Valois ; R. Jouglet ; Ch. Foley ; Jean Aicard ; Ch. Géniaux ; H. du Taillis ; Chr. Aimery ; Selma Lagerlöf ; A. Redier ; H. du Passage ; L. Daudet ; A. Séché ; Serge Ivanoff. — V. Capus ; Barrès. — VI. G. Le Bon ; dépopulation ; prince Ghika ; *Ce que peut un curé.*

I. — L'autre jour (27 mars, p. 193), on parlait ici de la conversion de deux grandes dames russes, Léonille de Sayn-Wittgenstein et Mme Swetchine. C'est une convertie d'un tout autre genre, — une grande pécheresse que ne fut jamais Mme Swetchine, mais aussi une héroïque pénitente, — que nous présente aujourd'hui Mme Gabrielle Basset d'Auriac en son livre **Les deux pénitences de Louise de La Vallière** (in-12 de 280 p., 7 f., Paris, Perrin) [1].

Louise de La Vallière (1644-1710) vécut quinze ans à la Cour et trente-six ans au Carmel. Mais il s'en faut que ses quinze ans de Cour aient été quinze ans d'égarements et de dissipation. Bien au contraire, c'est à la Cour qu'elle fit sa première pénitence, qui se prolongea sept années et qui fut terrible.

A dix-huit ans elle s'était donnée au roi, qui en avait vingt-trois. Elle y était allée candidement, de tout son cœur idyllique : candeur inouïe dans ce monde si égoïste, si sèchement réaliste de la Cour de Louis XIV. Elle n'avait pas d'ambition ; elle ne songea jamais à exploiter les avantages qu'elle aurait pu attacher à sa situation. Elle « ne songeait, dit la dédaigneuse Mme de La Fayette, qu'à être aimée du roi et à l'aimer. » Elle n'avait pas d'ennemis, mais pas d'amis non plus, pas d'amis prêts à se dévouer pour elle, précisément parce qu'on la savait incapable de se prêter aux intrigues, aux rivalités, aux conspirations menues ou grandes qui sont le pain quotidien de la vie de Cour. Elle n'avait d'appui que dans le cœur du roi : appui fragile !

Et elle ne fut jamais tout à fait sans remords... « J'étais la faiblesse même, » dira-t-elle plus tard à Bossuet. Et ce mot est le résumé complet de toute sa vie, jusqu'au jour où elle aura pris enfin l'appui que Dieu lui offrait dans la règle du Carmel.

Elle était, à la Cour, dame d'honneur de Madame (Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans) : officiellement, rien autre chose. Elle ne pouvait afficher ses amours ; il lui fallait dissimuler ses grossesses, quitter son lit le soir de ses couches, après quelques heures à peine de repos, et se montrer aux fêtes de la Cour, fardée jusqu'aux yeux, chancelante, faible à mourir, afin de couper court, par sa présence, aux insinuations malveillantes. Elle devait suivre Madame à la chapelle royale, entendre les prédicateurs dénoncer du haut de la chaire le scandale, et des prédicateurs qui n'étaient pas de ceux qu'on écoute en sommeillant. C'était Bossuet la montrant du doigt : *Vides hanc mulierem ?* C'était Mascaron interpellant le roi : « Si le respect que j'ai pour vous, Sire, ne me permet de dire la vérité que sous des enveloppes, ayez plus de pénétration que je n'ai de hardiesse... » Il fallait écouter tout cela le front levé, l'air impassible...

Puis, un jour, après cinq ou six ans d'amour, après qu'elle eut donné au roi quatre enfants, voici surgir une rivale : Athénaïs de Mortemart, marquise de Montespan, s'est juré d'avoir le cœur du roi. Elle met en œuvre, pour ce, les plus ignobles pratiques de magie noire, comme on l'a raconté ici un autre jour [1]. Et elle atteint ses fins. Louise de La Vallière va-t-elle désormais dire adieu à la Cour ? Que non : elle n'en a pas licence du roi ; elle est duchesse, elle se doit à son rang ; elle doit rester au service de Madame, bien pis, au service de sa rivale, qu'elle doit parer de ses propres mains pour l'agrément du roi : « Je ne puis être bien mise, lui dit affreusement la Montespan, que si vous m'habillez vous-même. » Elle sert de paravent : quand le roi veut aller chez la Montespan, il passe par la chambre de La Vallière : « Il va chez les dames, » dit-on : formule heureuse qui

[1] Mme G. d'Auriac n'est pas une inconnue pour le grand public sérieux, puisqu'elle collabore à la *Vie Spirituelle* : voir, au n° de février, son exquise notice (d'après un travail plus volumineux du P. Lambert) sur « *le saint homme de Grasse,* » Clément Roux, professeur au Collège municipal de Grasse après une jeunesse de désordre et de folie, apôtre de l'Eucharistie et de la Communion fréquente (bien avant le Décret de Pie X) : « O Eucharistie ! qui ne te sait pas, ne sait rien !... » Un sentiment qui lui était resté profondément gravé au cœur, au cours de ses pires années, c'était le culte de sa mère : à plus d'une reprise, c'est la pensée de sa mère qui l'arrêta au seuil de sottises irréparables, p. e., en 1848 (il avait vingt-trois ans), quand Garibaldi le rencontre et veut l'enrôler : le jeune homme allait céder à l'attrait de l'aventure, quand soudain le souvenir de sa mère se présente à lui : il refuse. Quelques années après, à vingt-six ans, une première conversion, à la suite d'une fervente retraite, puis quelques rechutes, puis, vers la trentième année, conversion définitive et donation totale de lui-même à Dieu. Mais il faut lire tout cela dans le beau récit de Mme d'Auriac ou le livre du P. Lambert.

[1] Voir *Ami* 1902, p. 384 ; 1922, p. 37.

laisse les noms dans l'imprécision. Et il passe devant elle sans lui parler. Ou encore, quand il revient de la chasse, il va se débotter, s'habiller, se poudrer chez La Vallière, lui disant à peine bonjour, et passe dans l'appartement de la Montespan ; puis, après quelques heures, elle l'en voit revenir, dépoudré et un peu las. Sa vie est vraiment finie. Elle a vingt-cinq ans.

Convertie ? Pas encore. Elle a pris pour directeur, sur l'indication de l'honnête maréchal de Bellefonds, un Carme, le P. César du Saint-Sacrement ; elle porte cilice. Mais ce cilice, écrit-elle au P. César, « ne mortifie que ma chair parce qu'elle a péché, mais n'atteint pas mon âme qui a plus péché encore. » Ce qui la tue, ce sont ses remords, mais « c'est surtout le lâche désir d'en ajouter d'autres à ceux que j'ai déjà. » Et puis elle « les » voit chaque jour (le roi et la Montespan) ; elle est assise à côté d'eux... : « Ah ! mon père, je ne sais ce qu'est l'enfer, mais je ne saurais en imaginer un plus terrible que celui qui est mon cœur, où il reste néanmoins, où il se complaît, car ne plus *le* voir serait un autre enfer auquel il ne s'accoutumerait point. »

Des remords, — et le « lâche désir » d'en ajouter d'autres à ceux qui la torturent... Quelle étrange chose que l'âme humaine !

Elle assiste à la terrible mais chrétienne mort de Madame (30 juin 1670), et elle en est bouleversée : ses péchés à elle ne sont-ils pas autrement grands que ceux de Madame ? Elle entend, le 21 août suivant, la prodigieuse Oraison funèbre de Bossuet ; elle comprend la prédication de Bossuet mieux qu'elle n'a jamais fait... Il faut en finir. Le mercredi des Cendres 1672, à l'aube, elle s'enfuit à Chaillot, à la Visitation [1], ensevelir dans la pénitence le reste de ses jours.

Le roi dépêche Lauzun à Chaillot : elle refuse de rentrer. Le roi dépêche Bellefonds : refus toujours ; elle est toute à sa pénitence. Le roi dépêche Colbert ; et elle rentre, songeant que Dieu veut qu'elle souffre « sur ce même échafaud » où elle a péché ; elle se résignera à une vie de martyre perpétuel.

Martyre, oui : elle sait que, si le roi la veut absolument à la Cour, c'est pour sauver les apparences et faciliter les rapports avec sa rivale : voir une lettre féroce de Louvois donnant des ordres à l'intendant de Dunkerque pour l'aménagement des appartements royaux, en vue du prochain voyage de la Cour en Flandre : accommoder, dit Louvois, la chambre V pour Montespan, la chambre Y pour La Vallière, percer une porte ici, faire une galerie là, une garde-robe plus loin, etc., afin que le roi puisse aller à couvert dans la chambre de Mme de Montespan !

Parmi cette vie de Cour et de voyages perpétuels, elle ne se relâche pas de travailler à l'œuvre de sa perfection. Elle s'initie, sous la direction du P. César (et aussi de Bellefonds, qui, en ces deux dernières années de Cour, est presque son vrai directeur spirituel), à l'oraison ; elle n'entend pas grand'chose à la méthode ignatienne, à Rodriguez, à Louis de Grenade ; elle aime mieux concevoir l'oraison comme « un regard de notre cœur ; » elle entre de plain pied dans la spiritualité aérée et lumineuse de sainte Térèse. Pourra-t-elle être jamais fille de sainte Térèse ? Elle sait toutes les austérités de la Règle, le P. César les lui a dites ; mais ce n'est pas cela qui l'effraye : elle a soif de pénitence ! Seulement, les statuts de l'Ordre s'opposent à ce qu'on reçoive une personne dont la vie aurait pu être un objet de scandale... C'est Bellefonds, cette fois encore, qui négocie la chose. Il annonce à son amie qu'elle sera reçue. Mais alors, c'est elle qui se sent reprise d'un instant de faiblesse :

> Vous me donnez une grande joie, lui répond-elle, de m'assurer que je serai reçue quand j'aurai la force de me tirer d'ici. Je crois que c'est en savoir assez pour le moment. Je tâcherai de faire une visite à votre retour.

« Quand j'aurai la force... je tâcherai... assez pour le moment... » Comme elle est faible encore ! Que celui qui ne l'a jamais été, en face de décisions beaucoup moins dures que celle-là pourtant, lui jette la première pierre ! Même à Dieu elle n'ose encore parler qu'au futur : « Aussitôt que l'amour de votre grâce commencera à poindre, je commencerai d'agir et de travailler à l'œuvre de mon salut... »

Trois semaines après cependant, elle fait le pas décisif d'aller parler à la prieure du Carmel. Dès ce moment, le ton de ses lettres change, s'affermit : elle a respiré un autre air : — « Dieu est si bon et si miséricordieux, écrit-elle de Versailles à Bellefonds (21 nov. 1673), qu'il m'envoie des consolations sans nombre, et chaque instant m'enflamme de son amour si fortement que je n'imagine plus d'autre plaisir que l'espoir d'être à lui sans réserve. »

Encore un fond de calice à vider. En décembre, il lui faut accepter de tenir sur les fonts baptismaux une fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, de porter dans ses bras le témoin vivant de l'amour du roi pour l'autre ! Elle fait mieux encore : puisque cette enfant est sa filleule, elle lui donne ses propres noms de Louise-Françoise.

Elle a écrit à Bellefonds (6 déc. 1673) que son intention d'entrer au Carmel est publique. Ce qui n'empêche pas certaines gens d'aller répétant la rengaine habituelle en pareilles circonstances, à savoir, que ce sont là choses qu'on dit, mais qu'on ne fait pas. Témoin la marquise de Sévigné, qui badine à son ordinaire et écrit d'une plume légère à sa fille : — « Madame de La Vallière ne parle plus d'aucune retraite ; c'est assez de l'avoir dit. Sa femme de chambre s'est jetée à ses genoux pour l'en empêcher : peut-on résister à cela ? » (10 déc. 1673).

Ce n'est plus qu'une question de temps : — « On me fait mille difficultés sur le temps, écrit-elle à Bellefonds : qu'il me paraît long, et que j'ai d'im-

[1] Où elle a entendu Bossuet prononcer, trois ans auparavant, l'Oraison funèbre d'Henriette-Marie, reine d'Angleterre.

patience de voir arriver le moment ! » Elle a successivement brisé tous les liens qui la rattachaient à la Cour. Reste le roi, et c'est là ce qui lui coûte le plus, la perspective de parler « au Maître, » dit-elle, de lui demander elle-même la permission de se retirer.

Elle songe à se faire appuyer en cette circonstance par Mme de Montespan, qui, croit-elle, ne peut que favoriser sa retraite. Mais il lui répugne de s'expliquer avec cette femme : elle en charge Bossuet. Bossuet s'exécute. Au mot de Carmel, la marquise bondit : c'est donc sérieux ? La Vallière irait jusque-là ? faudra-t-il que les favorites finissent par un enterrement de cette sorte lorsqu'elles auront cessé de plaire ?... Puis, s'efforçant de rire, elle se récrie que cette idée est tout à fait bouffonne, qu'il n'y faut attacher aucune importance et que cela est fou.

Bossuet se retire. A Louise il conseille de « vider ses affaires au plus tôt. » La grosse affaire, c'est de voir le roi en particulier : elle ne s'y peut résoudre. Elle redit son angoisse en toutes ses lettres : — « Il faut que je parle au roi, et voilà toute ma peine ; demandez à Dieu qu'il me donne toute la force dont j'ai besoin dans cette occasion. Quitter la Cour pour le cloître, ce n'est point là ce qui me coûte ; mais parler au roi, oh ! voilà mon supplice » (lettre à Bellefonds, 8 fév. 1674).

Faut-il dire, comme l'ont fait plusieurs, qu'elle aimait toujours le roi ? Non ; mais elle avait peur de l'aimer, peur de sa faiblesse ; elle ne le haïssait point... « Je crains et je craindrai toujours, jusqu'à ce que je sois hors de danger. Je connais ma faiblesse » (lettre du 17 fév.).

Enfin elle vit le roi, et l'entrevue semble avoir été beaucoup plus facile et plus simple qu'elle n'avait pensé. Elle tremblait pour sa faiblesse, parce qu'elle ne connaissait point l'égoïsme du roi. Et qu'elle le connût si peu encore, après tant d'années de souffrance à la Cour, c'est bien une éclatante preuve de son extrême bonté d'âme.

Bossuet est tout à l'admiration. Il écrit à Bellefonds (6 avril) :

> Toute la Cour est édifiée et étonnée de sa tranquillité et de sa joie, qui s'augmente à mesure que le temps approche. En vérité, ses sentiments sont quelque chose de si divin que je ne puis y penser sans être en de continuelles actions de grâces, et la marque de Dieu c'est la force et l'humilité qui accompagnent toutes ses pensées... Elle ne respire plus que la pénitence... Cela me ravit et me confond... Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher, et je ne prononce pas un seul mot où je ne croie prononcer ma propre condamnation...

Le 20 avril, adieux à la Cour. Elle a décidé de demander publiquement pardon à la reine. La bonne Marie-Thérèse eût voulu lui épargner cette épreuve ; mais la duchesse reste inébranlable : « Mes crimes ont été publics, ma pénitence doit l'être aussi. » Elle tombe à genoux ; la reine, très émue, la relève, et l'embrasse longuement, l'assurant que depuis longtemps, témoin de ses souffrances, elle lui a pardonné.

Ces adieux prolongés agacent la Montespan, qui, sans doute pour soustraire Louise à trop de sympathies, veut la faire souper chez elle ce soir-là. Louise s'exécute ; Mademoiselle y vient voir une dernière fois celle qui le lendemain aura cessé d'être la duchesse de La Vallière : « Je pleurais comme les autres, » dit-elle. Seule Louise était joyeuse et paisible.

Le lendemain 21, elle va à la messe du roi, où naturellement tous les regards sont sur elle. Le roi pleure à chaudes larmes. Dans la cour, des carrosses attendent : la messe terminée, Louise monte en voiture avec ses enfants ; une autre voiture prend son frère, sa belle-sœur, et peut-être sa mère et sa demi-sœur. A la grille du château, des hommes se découvrent ; dans les rues, les voitures passent au milieu d'un silence ému. Dans Paris, tout le monde est aux fenêtres aux alentours du faubourg St-Jacques, où est sis le grand Carmel [1]. Enfin on arrive au monastère, grande maison avec de vastes jardins et de nombreuses chapelles. Tout autour, c'est le silence des couvents proches, le Val de Grâce, Port-Royal, le Séminaire St-Magloire, la Chartreuse, les Feuillantines, les Ursulines, les Bénédictins anglais, les Visitandines du faubourg St-Jacques... Louise met pied à terre, embrasse longuement les siens, franchit légèrement la grande porte, salue la Sœur qui lui ouvre, et disparaît. Plus jamais, sauf le jour de la prise d'habit et le jour de la profession, le monde ne reverra cette douce et tendre La Vallière qu'il a tant fait souffrir.

Dans le grand vestibule d'entrée, la prieure s'avance au-devant de la nouvelle venue. Louise s'agenouille : — « Ma mère, dit-elle, j'ai fait jusqu'à ce jour un si mauvais usage de ma volonté, que je viens la remettre entre vos mains pour ne jamais la reprendre. » La prieure la relève, et posant son voile noir sur la tête de la postulante : — « Entrez, ma fille, vous vous appellerez désormais Louise de la Miséricorde. »

Elles vont ensuite à la chapelle. Là, prosternée, Louise s'abîme dans l'action de grâces et s'offre à Dieu dans un total abandon, dans la soif d'être victime et holocauste pour d'autres âmes tombées comme elle.

Puis une jeune sœur, « l'Ange, » la conduit, à travers les longs corridors blancs, à sa cellule, à la petite cellule, toute blanche avec l'étroite et dure couchette, la croix noire sans Christ, la cruche et la planchette pour les livres : Louise est ravie. Sans attendre, elle fait couper immédiatement ses

[1] Le Carmel de la rue d'Enfer (aujourd'hui rue Denfert-Rochereau), le premier Carmel fondé en France, en 1604, sur la réforme de sainte Térèse, par la B. Marie de l'Incarnation (Mme Acarie). Les Carmélites l'ont évacué le 2 octobre 1901, en exécution de la loi Waldeck-Rousseau ; et l'on s'est empressé d'installer, dans les cloîtres et les salles du rez-de-chaussée, un laboratoire de chimie. Le jardin du Carmel était certainement l'un des coins les plus tranquilles et les plus recueillis de Paris ; on se croyait presque en forêt-vierge sous ces vieux arbres qui ont abrité tant de paix. Mais cela non plus n'a pas été respecté ; du jardin du Carmel il ne reste plus rien : on l'a saccagé en 1907, pour y donner à la rue Pierre-Nicole (jusqu'à la rue des Feuillantines) un prolongement que ne réclamait certes pas le mouvement du quartier.

beaux cheveux blonds argentés, sauf deux boucles qu'on l'oblige à garder jusqu'à la cérémonie de la prise d'habit où elles doivent tomber [1].

Tout de suite, dès les premières semaines, elle fait l'édification de ses sœurs par sa régularité, sa douceur, sa facilité à se plier aux moindres observances, surtout par son esprit de pénitence, par cette humilité absolue aussi qui la fait se mettre au rang des plus viles créatures, par sa joie. Comme elle est heureuse de n'avoir qu'à obéir, de sentir ses journées si ordonnées et si remplies qu'à peine peut-elle penser à ce monde qu'elle a fui ! Une seule chose lui est pénible : ce sont les visites, qui en ces premiers mois sont nombreuses (et que Mme de Sévigné lui reproche si méchamment) : dès qu'elle est mandée, elle va en hâte devant le Saint-Sacrement, et là, baisant la terre, elle supplie Dieu de la garder, de faire qu'elle ne dise rien qui puisse l'offenser, puis entre au parloir, et, la visite terminée, retourne au chœur, baise de nouveau la terre, et remercie Dieu qui l'a protégée.

Un jour, c'est la Montespan qui se donne fantaisie de l'aller voir : — « Tout de bon, êtes-vous aussi aise qu'on le prétend ? » Et Louise, derrière la grille, les mains occupées à quelque ouvrage, suivant l'habitude du Carmel où l'on ne doit jamais rester oisive : — « Non, je ne suis point aise, je suis contente. » La marquise essaie de savoir si elle pense encore au roi : sans oser le nommer, elle parle de quelqu'un qu'elle appelle « le frère de Monsieur » : — Ne voulez-vous pas que je lui mande quelque chose de votre part ? Que dirai-je pour vous ? » Et Louise, d'un ton tout aimable et détaché : — « Tout ce que vous voudrez, Madame, tout ce que vous voudrez [2]. »

Une seule fois, à la mort d'un frère qui laisse des dettes, elle écrit au roi pour supplier que l'on conserve le gouvernement du Bourbonnais à sa famille : « Le roi lui a donc donné ce gouvernement, écrit Mme de Sévigné, et lui a mandé que s'il était assez homme de bien pour voir une Carmélite aussi sainte qu'elle, il irait lui dire la part qu'il prenait à sa perte. »

« Quand je ne souffre point, je suis contente, écrit-elle à Bellefonds, et quand je souffre, je suis ravie. » Elle s'ingénie à rendre plus dures encore les austérités du Carmel, le froid surtout. Elle a toujours souffert cruellement dans son corps, dès le temps de la Cour ; elle continue à souffrir au Carmel, sans se plaindre jamais. Une année il lui survint ainsi à la jambe un mal qu'elle cacha longtemps ; mais ensuite il devint si considérable qu'on s'en aperçut et qu'on l'obligea d'aller à l'infirmerie. La prieure lui ayant fait alors quelques reproches sur l'exagération de sa ferveur et sur le tort qu'elle avait eu de ne pas avertir de son mal avant qu'il se fût aggravé : « Je ne savais pas ce que c'était, dit Louise, je n'y avais pas regardé. »

« O croix de mon Sauveur, écrivait-elle un jour, adorable croix ! Je t'embrasse, je m'attache à toi toute entière pour lui être unie à jamais ! O croix triomphante ! ô jour de la miséricorde !... »

A la fin de sa vie, « épuisée par ses grandes austérités, » écrit la prieure, elle n'était plus que plaies et douleurs. Elle souffrait presque continuellement de la tête, et le froid des longs hivers lui avait donné un « rhumatisme universel. » Elle continuait à se lever à trois heures, deux heures avant la communauté ; elle avait imaginé, la dernière année de sa vie, la rude pénitence de ne boire qu'à peine un demi-verre d'eau par jour.

Le jeudi 5 juin 1710, en se rendant à matines (qui au Carmel se disent de neuf à onze heures du soir), une sœur converse trouve sœur Louise évanouie sur les dalles du cloître qui conduisait à la chapelle. Elle avertit la prieure ; la malade, transportée à l'infirmerie, y reprend connaissance, et agonise doucement la nuit, sans aucune plainte, essayant encore une fois de refuser les soins qu'on veut lui donner, répétant sans cesse qu'elle est heureuse de mourir, heureuse de souffrir : *Virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt,* murmure-t-elle comme en extase. Un médecin, mandé, ne sait que la saigner. L'abbé Pirot, supérieur de la Communauté, l'exhorte ; mais Louise est forte : « Expirer dans les plus vives douleurs, gémit-elle, voilà ce qui convient à une pécheresse. » Ce sont les jours anniversaires de sa prise d'habit et de sa profession, les jours des grandes grâces. On ne croit pas encore cependant la mort imminente ; mais une nouvelle faiblesse vient effrayer les sœurs. L'abbé Pirot est rappelé ; mais déjà Louise ne parle plus. Sa fille, la princessse de Conti, arrive de Versailles ; on dispose tout pour l'Extrême-Onction. L'abbé Pirot, lisant sur le visage exsangue de l'agonisante les tortures qui la supplicient, dit tout bas, se penchant vers elle : « Seigneur, si vous augmentez les souffrances, augmentez aussi la patience ; » et, de ses paupières abaissées, de ses mains qu'elle élève, la malade montre qu'elle s'associe à cette supplication douloureuse.

La matinée s'écoule ainsi. A midi, comme son-

[1] Ce que Mme de Sévigné, obstinément malveillante, interprète de façon odieuse (lettre à Guitaut, avril ou mai 1674) :

« Je veux vous parler aussi de Mme la duchesse de La Vallière. La pauvre personne a tiré jusqu'à la lie de tout, *elle n'a pas voulu perdre ni un adieu, ni une larme ;* elle est aux Carmélites, où huit jours durant elle a vu ses enfants et toute la Cour, c'est-à-dire ce qui en reste (le roi était en campagne). Elle a fait couper ses beaux cheveux, mais *elle a gardé* deux belles boucles sur le front ; elle caquète et dit merveilles. Elle assure qu'elle est ravie d'être dans une solitude ; *elle croit être dans un désert, pendue à cette grille.* Elle nous fait souvenir de ce que nous disait, il y a bien longtemps, Mme de La Fayette, après avoir été deux jours à Ruel, que pour elle, elle s'accommoderait parfaitement bien de la campagne. »

Voilà une lettre qui justifie joliment le mot de La Bruyère, que « la moquerie est souvent indigence d'esprit. »

[2] Elle fit sa profession religieuse le 4 juin 1675. Bossuet donna le sermon, devant la reine, un des plus riches morceaux de l'éloquence sacrée, encore qu'il ait désappointé des mondaines dont Mme de Sévigné se fait l'écho toujours étourdi. Ces gens avaient espéré des peintures qui auraient fait revivre les désordres du passé : Bossuet les écarta, et sut tout dire en une phrase d'une admirable discrétion :

« Qu'avons-nous vu et que voyons-nous ? quel état, et quel état !... »

La nouvelle édition des *Œuvres oratoires* de Bossuet publiée par MM. Urbain et Levesque, donne, outre le texte traditionnel, qui est une copie de la main d'un secrétaire, corrigée par Bossuet, une autre version, colligée de deux copies conservées à la Bibl. Nationale, extrêmement intéressante, parce que ces deux copies ont été prises à l'audition et qu'elles nous permettent de voir combien Bossuet dans l'action s'asservissait peu à son manuscrit. (Tome VI, Lille 1923, pp. 32-58, 573-590).

nait l'*Angelus,* Louise de la Miséricorde rendait le dernier soupir.

Le roi passa ce jour et le lendemain en prière, et communia. Le peuple, quand Louise, couronnée de roses blanches, fut exposée, dans son cercueil ouvert, à la grille du Carmel, se pressa en un concours extraordinaire : quatre religieuses suffisaient à peine à recevoir les objets de piété qu'on voulait faire toucher à la sainte dépouille. Le mot de *sainte* était sur toutes les lèvres ; et quand le clergé entra pour l'inhumation, « il s'éleva de toutes parts dans l'église, dit un récit du temps, une multitude de voix confuses qui la canonisaient d'avance, en réclamant avec un empressement plein de confiance et de religion l'intercession d'une âme qu'on regardait comme couronnée dans l'infinie sainteté de Dieu. »

Sur les débuts du règne personnel de Louis XIV, M. Jean Longnon vient de rééditer, dans la *Collection des Chefs-d'œuvre méconnus,* un document du plus haut prix : **Mémoires de Louis XIV pour les années 1661 et 1666** (in-12 de 260 p., sur papier de luxe, portrait du roi par Nanteuil, 12 f., Paris, Bossard). M. Longnon a fait choix de ces deux années, parce que ce sont les plus importantes pour la matière et la longueur des rédactions royales : 1661, c'est l'année de la mort de Mazarin, le début donc du gouvernement personnel du roi. C'est dès ce début que Louis XIV eut l'idée de rendre compte, par écrit, de ses actions, en vue de l'éducation du Dauphin (né cette année-là même). On y trouvera une vue d'ensemble de la situation du royaume à cette date, et des mesures que le roi prit pour y répondre. Cinq ans après, en 1666, nous voyons les finances relevées de l'état lamentable où les avaient mises les dilapidations de Fouquet, la Méditerranée nettoyée des pirates qui l'infestaient, l'empire des mers disputé à l'Angleterre et à la Hollande, la Hongrie sauvée des Turcs par l'appui de la France, la création de l'Académie des Inscriptions et Médailles et de l'Académie des Sciences, l'organisation de l'Académie de Peinture et de Sculpture, etc., bref, le roi en pleine action politique, diplomatique, militaire, artistique... — M. Longnon a ajouté ensuite les *Réflexions sur le métier de roi,* écrites en 1679, les *Instructions au duc d'Anjou,* qui sont de 1700 (année où le duc fut appelé à ceindre la couronne d'Espagne sous le nom de Philippe V), enfin le *Projet de harangue,* écrit probablement en 1710, au milieu des revers de la guerre de Succession d'Espagne. — Superbes pages d'histoire, — et de littérature, de ce style net, direct, d'une éloquence à la fois brève, majestueuse et charmante, qui peint si bien le Grand Roi.

II. — M. Maurice Pernot est allé à Angora interroger les dirigeants de *la Nouvelle Turquie ;* et il a recueilli sur leurs lèvres des déclarations fort expressives *(Revue des Deux Mondes,* 15 janv., 1er fév., 1er mars) [1].

D'abord, c'est le laïcisme, c.-à-d. l'anticléricalisme qui s'implante là-bas. Le moment présent, disent-ils, marque pour le peuple turc la fin d'une civilisation, la civilisation religieuse, et le début d'une autre : la civilisation nationale et occidentale. Leur religion d'antan ne fut pas un produit de leur race : c'est de l'importation. — « Je vous jure, dit Ahmed Agaïef (l'un des chefs du mouvement, l'un de ceux qui exercent l'influence la plus considérable : originaire du Caucase, études à Pétersbourg, puis à Paris, élève de Renan et de Darmesteter), que sur cent soldats turcs il ne s'en trouvera pas quatre qui soient capables de vous dire ce qu'était Mahomet. » Le nouveau régime en Turquie sera nationaliste et non religieux. Au dehors, disent-ils, nous pourrons nous servir encore du panislamisme, si nous y avons intérêt ; mais le lien religieux désormais compte peu pour nous : le lien national l'a supplanté.

Et ce n'est pas d'aujourd'hui. On s'était imaginé, pendant la grande guerre, que, le Calife ayant proclamé la guerre sainte, tous les croyants allaient s'unir sous l'étendard du Prophète. Or, pas un croyant n'a déserté le drapeau de sa nationalité. Aux négociations de Lausanne, en 1923, qu'a-t-on vu ? Les musulmans de l'Inde multipliant les intrigues pour le compte de l'Angleterre, répandant l'or à pleines mains pour faire tout échouer : pourquoi ? Parce que la prolongation des hostilités entre l'Angleterre et la Turquie leur semblait une précieuse garantie pour leur propre tranquillité.

Aujourd'hui, il n'y a à regarder vers Angora, à implorer son secours en invoquant la communauté de religion, que les peuples opprimés et malheureux : le jour où l'indépendance et le bien-être leur seront assurés, ils se moqueront de la Turquie comme font tous les autres peuples musulmans. Le Califat universel est une invention sortie du cerveau d'un sultan qui se croyait de taille à s'imposer ; mais jamais les Persans ni les Afghans, ni les mulsulmans d'Afrique n'ont reconnu l'autorité du calife de Constantinople. La loi qui a dépossédé le Calife de toute autorité politique n'a suscité aucun trouble, aucune protestation dans les classes populaires : ne s'en sont émus que les gens cultivés, qui ont éprouvé la sensation douloureuse de perdre quelque chose de l'héritage des ancêtres.

La réforme de la constitution et de la législation est loin d'être encore chose achevée. Le principe qui la dominera est celui de la séparation absolue entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil. Le nouvel Etat turc sera non pas irréligieux, mais areligieux. La liberté de conscience est proclamée : or, où il y a une religion d'Etat, il n'y a pas

[1] C'est sous ce même titre, **La Nouvelle Turquie** (in-12 de 284 p., 7 f., Paris, A. Colin), que Mme Berthe Georges-Gaulis vient de publier une nouvelle étude sur cet Orient qui depuis des années lui est si familier. M. Pernot ne nous donne guère que le fruit de ses interviews ; mais les gens interviewés ne disent que ce qu'ils veulent dire, ce qu'ils veulent que dise la presse. Et cela même offre déjà un vaste intérêt ; mais une enquête menée avec autant de pénétration et de finesse que l'a fait Mme B. Gaulis dans ses divers ouvrages sur la Turquie, nous assure une image tout autrement exacte et complète des choses. Mme Gaulis, dans son nouveau livre, étudie le monde turc d'octobre 1922 à novembre 1923. En octobre 1922, les Grecs, lancés par l'Angleterre dans leur aventure d'Asie, venaient d'être écrasés, jetés à la mer, Smyrne détruite. Mais l'Angleterre ne se décourageait pas pour ce qui à ses yeux ne comptait que comme un simple épisode ; et la Conférence (la première) qui allait s'ouvrir à Lausanne le 21 novembre, s'annonçait sous d'assez fâcheux auspices pour les Turcs : prédominance absolue de l'Angleterre, commandement en chef des hostilités contre l'Orient assumé par lord Curzon, effacement de la France et de l'Italie. Ismet pacha, représentant de la Turquie à Lausanne, a manœuvré avec une habileté hors ligne ; et, après l'échec de la Ire Conférence de Lausanne, la seconde, ouverte le 23 avril 1923, s'est terminée par la signature, le 24 juillet, de cette paix de Lausanne qui consacre le triomphe du nationalisme turc. C'est un grand chapitre d'histoire, — et de fine psychologie, — que vient d'écrire Mme Gaulis.

de liberté de conscience. Cette laïcisation générale n'ira pas sans difficulté dans un pays comme la Turquie, où l'influence religieuse dominait la législation, l'institution familiale, les rapports sociaux, la justice, l'éducation. Aussi, en pratique, ne veulent-ils pas encore pousser les choses à l'extrême : dans les écoles de l'Etat, devenues laïques, une place reste faite à l'instruction religieuse, qui sera donnée aux enfants par les maîtres eux-mêmes. De même, les affaires de mariage et de divorce continueront à être appelées devant le juge religieux. Des privilèges égaux, mais aussi restreints que possible, seront consentis en faveur des communautés religieuses, musulmanes, juives, ou chrétiennes. Pour les réserves introduites en faveur des communautés chrétiennes, la Commission, au dire du Ministre de la Justice (Séid Bey), s'est surtout inspirée des législations d'Autriche et d'Italie.

Il y a la question des écoles étrangères, — des écoles françaises en particulier... Mais cela, dit Moustapha Kemal, « c'est un peu de l'histoire ancienne. Les écoles françaises ont rendu au peuple turc les plus grands services... » Lui-même, enfant, a fréquenté quelque temps une école française. Mais il faut bien songer qu'il y a de ces écoles étrangères qui sont sorties de leur rôle pour poursuivre des buts non scientifiques, des buts de propagande, s'appuyant pour cela sur les éléments non turcs de la population... Et comme M. Pernot proteste, reconnaît que ce grief peut être articulé contre certaines écoles étrangères, que nul ne reprochera aux Turcs d'avoir fermé, par exemple, le collège américain de Marsivan, mais accentue que jamais aucun fait de propagande, soit politique soit religieuse, n'a été relevé contre une école française, Moustapha sourit très légèrement et répond :

La plupart des écoles françaises sont dirigées par des prêtres et par des sœurs. Elles ont donc un caractère confessionnel et *nous pouvons craindre* qu'elles ne se livrent à une propagande religieuse. Cependant, nous voulons que vos écoles subsistent. Mais il est inadmissible que les écoles étrangères jouissent en Turquie de privilèges dont nos propres écoles sont dépourvues. Vos institutions ne pourront subsister qu'autant qu'elles se conformeront aux lois et aux règlements qui régissent les institutions turques du même genre... [1].

Anticléricalisme, — et antimonarchisme. La thèse exposée par Moustapha Kemal dans son discours du 1er novembre 1922 à l'Assemblée d'Angora [1] est que le pouvoir souverain, au temporel comme au spirituel, appartient au peuple, qui, au lieu d'en investir un seul homme, peut aussi le déléguer à une assemblée formée de ses représentants élus. Plus de Sultanat donc; le Califat sera maintenu, mais électif selon la tradition la plus ancienne de l'Islam, et dépossédé de tout pouvoir politique, c'est-à-dire à peu près purement honorifique : « Nous honorons le Calife, dit Moustapha ; nous pourvoyons à ses besoins et à ceux de sa famille. Dans le monde islamique, les Turcs sont d'ailleurs les seuls à assurer la subsistance du Calife ; les autres races musulmanes s'en désintéressent parfaitement. » — En conséquence, le lendemain 2 novembre, l'Assemblée d'Angora adoptait à l'unanimité une résolution dont voici les termes essentiels :

Le peuple de Turquie a décidé de ne reconnaître aucune force, aucun organisme qui n'émane de sa propre volonté, laquelle se manifeste en la personne de la Grande Assemblée nationale, unique représentant de ses droits souverains. Il ne reconnaît donc aucune forme de gouvernement autre que celui de l'Assemblée, tel que le définit le Pacte national. Le peuple de Turquie estime que la forme du Gouvernement de Constantinople, concentré en une seule personne, a cessé d'exister et n'appartient plus qu'à l'histoire.

Le Califat est un attribut de la dynastie d'Osman, et il appartient à la Grande Assemblée nationale de choisir

[1] Dans les territoires de l'Asie-Mineure qui sont restés turcs, nos écoles comptaient avant la guerre environ 20.000 élèves ; aujourd'hui, dit M. Pernot, elles arrivent à peine à 2.000. — Voir *Etudes* du 20 février, *L'avenir des écoles françaises en Turquie*, par L. Jalabert. Devant les exigences des nouveaux règlements turcs, y lit-on, les établissements français n'ont plus le choix qu'entre la fermeture ou une entente avec le gouvernement turc. Mais cette entente n'est pas impossible, si le gouvernement français veut bien prendre la chose en mains. — Sur tout ce qui touche à la nouvelle Turquie nul n'est mieux informé que le P. Jalabert ; et rien n'a paru de mieux, dans nos périodiques, que les travaux qu'il donne régulièrement aux *Etudes*. — Voir, sur le traité de Lausanne, son article de l'an dernier, *Une triste paix*, *Etudes* du 5 sept. 1923.

Depuis, le gouvernement turc vient d'édicter (mars 1924) que, dans aucune école, on ne tolérera plus aucun emblème autre que le Croissant, ni aucun enseignement religieux autre que celui du Coran ; ce qui équivaudra, en fait, à la fermeture de toutes les écoles chrétiennes de Turquie. — Les Turcs prétendent laïciser à la manière occidentale : en Occident, on laïcise les écoles officielles, mais on laisse du moins aux chrétiens le droit d'avoir des écoles libres ; les chrétiens de Turquie (qui sont la majorité) n'auront le droit désormais d'enseigner leur doctrine que dans les lieux de culte. — Et de nouvellles mesures, plus radicales, sont annoncées.

[1] Angora, siège du nouveau gouvernement turc depuis 1919, auparavant simple chef-lieu de vilayet (moins de 30.000 âmes), à peu près au centre de l'Asie-Mineure, — l'Ancyre de l'antiquité, capitale de la Galatie au temps des Romains, extrêmement florissante alors, ville de luxe et de civilisation raffinée, « l'Athènes de l'Orient » comme l'appelait au IVe siècle Libanius, célèbre surtout, depuis le XVIe siècle, dans le monde savant, par la majestueuse Inscription, unique au monde, connue sous le nom de Testament d'Auguste, gravée en grec et en latin sur les murs du vestibule du Temple de Rome et d'Auguste :

RERUM GESTARUM DIVI AUGUSTI QUIBUS ORBEM TERRARUM...

C'est un compte rendu, une impériale justification des sommes dépensées au cours d'un long règne et des résultats obtenus : tout un monde conquis et organisé par la force et la raison romaines.

L'Inscription fut déchiffrée une première fois en 1555 par une mission allemande, puis en 1701 et 1705 par une mission députée par Louis XIV, — mais très incomplètement. Ce n'est qu'au XIXe siècle qu'une mission envoyée par Napoléon III et dirigée par Georges Perrot nous en a rapporté le texte complet, un fac-similé d'une fidélité à laquelle Mommsen lui-même dut rendre hommage. Ç'avait été un dur labeur : la muraille sur laquelle s'étalait la double version latine et grecque, était noyée presque entière dans un flot de maisons, c.-à-d. de taudis branlants dont il fallut négocier l'achat avec des roueries de diplomate : G. Perrot s'y enferma des journées entières, se débattant contre la vermine et copiant son document lettre par lettre, à la lueur d'une bougie...

Les Kémalistes ont fait choix d'Angora comme capitale, parce que c'est de là qu'est parti le mouvement national qui devait aboutir à la victoire et à la résurrection de la Turquie. Ce choix est-il irrévocable ? En décembre dernier, le Gouvernement turc a fait savoir aux Etats étrangers que des terrains leur étaient dès à présent réservés pour la construction de leurs ambassades ; et des ingénieurs américains sont venus proposer d'installer là en un an une capitale pourvue de tout le confort moderne. Mais rien n'est fait encore ; et, en dehors de quelques patriotes et des arrivistes, aucun fonctionnaire turc de quelque importance n'a consenti à se transporter avec sa famille dans une ville où il n'y a ni logements, ni eau potable, ni égouts, ni écoles, où la température varie de 45 degrés au-dessus à 23 au-dessous de 0. Les Kémalistes ont horreur de Constantinople, ville souillée par toutes les influences étrangères ; mais, la première fièvre de *risorgimento* passée, sans doute comprendront-ils les avantages de l'installation à Constantinople.

dans cette dynastie la personne la plus digne au point de vue intellectuel et moral.

L'Etat turc est le soutien du Califat [1].

La décision de l'Assemblée causa un certain émoi à Constantinople. Mais Constantinople, désormais simple chef-lieu de vilayet, pèse peu dans les préoccupations d'Angora ; et d'ailleurs le Sultan dépossédé, Mehmed VI, prit une mesure qui coupait court à toute difficulté. Soit qu'il craignît pour sa vie, soit sur les instances de conseillers intéressés, il quitta le Palais et se réfugia sur un bâtiment anglais qui le transporta à Malte. Sa fugue libérait tous ses partisans de leur serment de fidélité : en abandonnant spontanément le siège de sa souveraineté spirituelle et en demandant asile aux infidèles, il était censé se condamner lui-même et légitimer après coup la décision de l'Assemblée. L'Assemblée, par un vote presque unanime, élut Calife le prince Abdul-Medjid, ex-héritier présomptif du trône.

L'année suivante (1er avril 1923), l'Assemblée d'Angora se laissa persuader par Moustapha qu'elle avait été élue (en 1919) selon des procédés assez peu réguliers, et vota elle-même sa dissolution en même temps qu'une nouvelle loi électorale qui abolissait toute condition de cens, abaissait l'âge électoral de 21 à 18 ans, et maintenait le système du vote à deux degrés, ce qui mettait les élections à la discrétion absolue de Moustapha ; une motion tendant à accorder aux femmes les droits de suffrage et d'éligibilité ne fut pas prise en considération.

Les élections n'eurent pas lieu partout en même temps : elles se répartirent sur les mois de mai, juin, juillet ; les comités chargés de les préparer indiquaient eux-mêmes, pour chaque circonscription, le moment propice à Angora, qui fixait la date du scrutin. Il y eut pléthore de candidats : pas moins de 8000, pour quelque trois cents sièges à pourvoir.

La nouvelle Assemblée fut convoquée à Angora pour le 11 août, à l'effet de ratifier le traité qui venait d'être signé à Lausanne le 24 juillet. Elle comptait 38 militaires et 3 officiers de marine, 42 fonctionnaires en retraite ou en activité, 13 professeurs, 13 médecins, 7 journalistes ou hommes de lettres, 28 avocats ou juristes, une cinquantaine d'agriculteurs ou commerçants, etc. Après une discussion très habilement menée par le négociateur même de Lausanne, Ismet Pacha [1], elle ratifia le traité (23 août), puis s'occupa de la réforme constitutionnelle. Jusque là le nouveau pouvoir était désigné sous le nom assez bizarre de Gouvernement de la Grande Assemblée : le 30 octobre, l'Assemblée proclama officiellement la République de Turquie.

Dans la nouvelle République, le pouvoir est exercé, nominalement, par l'Assemblée, qui cumule l'exécutif et le législatif, — pratiquement, par un conseil de commissaires ou ministres qui n'est lui-même qu'un instrument docile aux mains de Moustapha, jadis président de l'Assemblée, désormais président de la République. Théoriquement, le président n'a que des pouvoirs fort restreints : il n'a pas droit de veto, même suspensif, pas droit de dissolution de la Chambre, pas même le droit de grâce et d'amnistie. En fait, son autorité est absolue, d'autant plus absolue qu'elle est plus discrète. Mais cela tient surtout à la personne même de Moustapha.

L'ancienne monarchie sultane a pu garder quelques partisans dans la région de Constantinople ; dans la vraie Turquie, celle d'Asie, point. Il y avait longtemps que le vrai peuple turc, celui d'Asie, était détaché de ses princes comme ses princes l'étaient de lui. Ceux-ci n'ont jamais rien fait pour l'Asie. Parcourez l'Anatolie et l'Arménie : sauf à Brousse et dans ses environs, vous ne rencontrez, de la mer Egée à la frontière de Perse, du Taurus à la mer Noire, pas une route, pas un monument, pas une fontaine qui date des Osmanlis. Toutes les constructions faites pour les besoins de la population ou pour son agrément remontent à l'époque des Seldjoukides. Les Osmanlis ne se sont occupés que de l'Europe et du petit coin d'Asie le plus voisin de l'Europe. Ahmed Agaïef a fait là-dessus des déclarations pittoresques à M. Pernot :

Comment se perpétuait la dynastie ? Par des femmes étrangères, aucune femme de race turque n'ayant jamais figuré comme sultane dans un harem impérial. Combien restait-il de sang turc dans les veines de nos derniers princes ? — Passons de la dynastie au gouvernement. Dans toute la série des grands-vizirs qui se sont succédé au pouvoir depuis le Conquérant

[1] Soutien fort provisoire : l'Assemblée d'Angora a voté (3 mars 1924) la déchéance du Calife et la suppression du Califat. L'Angleterre immédiatement a fait offrir le Califat (par les musulmans des trois royaumes du Hedjaz, de Mésopotamie et de Transjordanie, occupés, le premier par Hussein, les deux autres par ses deux fils, Fayçal et Abdullah) à sa créature Hussein (c'est dans le Hedjaz, royaume de Hussein, que se trouvent les deux villes saintes de l'Islam, La Mecque et Médine). Angora a riposté (8 mars) en interdisant aux Turcs le pèlerinage de La Mecque. Il n'y a au surplus aucune chance que Hussein rallie autour de lui le monde musulman : pour les « fidèles » il est à tout jamais un usurpateur et un renégat. Les votes d'Angora n'ont aucune autorité sur le monde musulman. Le calife dépossédé reste le calife. Aussi bien, à peine arrivé en Suisse, il a protesté (10 mars) contre sa déposition et invité « les chefs et représentants les plus puissants des communautés musulmanes du monde entier » à coopérer sous sa direction « pour la réunion d'un grand congrès religieux interislamique. »

[1] Car il ne manquait pas d'extrémistes turcs pour trouver que cette paix de Lausanne, si onéreuse et si honteuse pour la France comme pour l'Angleterre, n'avantageait pas assez encore la Turquie, surtout au point de vue pécuniaire. Ils auraient voulu pousser la guerre jusqu'en Grèce :

« Mais, riposte Ismet Pacha, pensez-vous qu'à Athènes nos soldats auraient trouvé un beau coffre plein d'or, de quoi payer nos réparations ? Je savais, moi, que le coffre était vide, et *l'exemple de certaines nations m'apprend ce que valent les promesses de paiement différé.* »

La Turquie s'isole orgueilleusement, écrivait l'été dernier le P. Jalabert. — « Persuadée qu'elle peut se suffire à elle-même,... elle repousse les bonnes volontés les plus désintéressées et les concours jadis fidèles... Un jour viendra cependant où la fièvre de xénophobie qui sévit là-bas tombera, comme toute violence s'use par ses propres excès. Un jour viendra où les illusions du gouvernement d'Angora se dissiperont au contact assagissant des déboires prochains. Un jour viendra où, à Angora, à Constantinople, à Smyrne, on constatera qu'on a eu tort de se priver du concours des chrétiens qui, de tout temps, ont constitué en Turquie l'élément actif, laborieux, producteur ; qu'on n'a pas eu raison de refuser dédaigneusement les conseils et la collaboration de l'Europe. Ce jour pourra être, une fois de plus, le jour de la France. Il appartient à la politique de son gouvernement de ne pas perdre de vue cette éventualité, plus proche peut-être qu'on ne se l'imagine au lendemain d'un échec aussi grave que celui de Lausanne. »

jusqu'à Mehmed VI, les sujets turcs sont à peu près 5 %. Tout le reste, des Arabes, des Egyptiens, des Albanais, des Bulgares, presque toujours des esclaves, ou des fils d'esclaves, qui se poussaient à la Cour par les plus sales emplois et ne se maintenaient ensuite dans la faveur du prince qu'à grand renfort de crimes et de corruption.

Ainsi le Sultan, sa Cour, son Gouvernement, vivant loin de l'Asie, et même loin des Turcs, ne connaissant rien de ce peuple sur lequel ils exerçaient un pouvoir absolu, perdirent peu à peu la tradition, le sentiment national, et jusqu'à l'idée des devoirs que leurs fonctions impliquaient. L'élément turc, sous les Osmanlis, fut le plus maltraité de tout l'Empire. On ne s'est occupé ni de son bien-être, ni de son progrès, ni de sa culture. On ne s'est tourné vers lui que pour lui demander son argent et son sang. De lourds impôts, un service militaire prolongé par des guerres perpétuelles, et rien en retour, voilà à quoi se résument les relations des Turcs d'Asie avec les sultans de Constantinople. Ce peuple a été, pendant des siècles, pressuré, saigné par des maîtres cupides et inhumains. Comment regretterait-il aujourd'hui leur disparition ?... Le passé ne lui laisse pas de regret, et il regarde avec confiance vers l'avenir... Le paysan turc vénère en Moustapha Kemal le chef militaire qui a rendu à son pays la paix et l'honneur, et aussi l'homme d'Etat qui a résolument entrepris de rétablir en Turquie l'ordre et la justice...

On a cru qu'ils avaient partie liée avec les Soviets de Moscou. Ce fut vrai tant que la Turquie était en lutte avec l'Occident : elle se croyait bien alors obligée de ménager ses voisins de Russie. Mais, du jour où, par sa victoire militaire, elle a recouvré l'indépendance et la maîtrise d'elle-même, l'influence de Moscou sur Angora n'a cessé de décroître. La nouvelle Turquie n'a plus témoigné aux Soviets que de la réserve, et bientôt de la défiance, dès que, au grand dépit de Moscou, les négociations de Lausanne ont pris une tournure favorable au rétablissement de la paix. Si bien que l'ambassade des Soviets à Angora vit fort à l'écart et peu considérée, et que dans les milieux politiques turcs on sait mauvais gré aux étrangers de relations trop fréquentes avec elle. Entre 1919 et 1921, les nationalistes turcs ne cessaient d'évoquer et de magnifier l'exemple de la révolution russe : aujourd'hui il n'en est plus question ; c'est vers l'Occident libéral qu'ils semblent regarder [1].

III. — *Correspondant* du 25 janvier, étude de M. Jean de Pange sur *l'avenir de l'école en Alsace et en Lorraine*. L'école, jusqu'aujourd'hui, y est restée confessionnelle, c.-à-d. dans chaque école l'instituteur et les élèves appartiennent tous à la même confession. S'il est prudent de prévoir le jour où ce régime cessera, la première solution qui se présente à l'esprit est celle de l'école *interconfessionnelle*, où sont admis des enfants de toutes confessions, sans tenir compte de la confession du maître, qui est déchargé de tout enseignement religieux. L'enseignement religieux est bien donné à l'école, mais par les ministres du culte, pour les enfants de leurs confessions respectives. C'est le système connu en Allemagne sous le nom de *Simultanschule*. Il a toujours été admis à Mulhouse : ce qui explique que les députés du Haut-Rhin le préconisent volontiers et caressent même l'espoir qu'il pourrait être adopté à la fois pour l'Alsace et pour la France. — Pour la France, nous n'en sommes pas là ; et si défectueux que soit ce système au point de vue catholique, il est bien trop en contradiction avec la sacrosainte laïcité. — Et l'Alsace non plus n'en veut pas : si l'on excepte la fraction sus-mentionnée du Haut-Rhin, l'Alsace s'est toujours montrée inébranlablement attachée au principe de l'école confessionnelle, l'Alsace protestante tout autant que l'Alsace catholique.

C'est surtout sur le principe de la confessionnalité des écoles normales d'instituteurs que nos deux provinces se montreront intransigeantes. De jeunes instituteurs alsaciens ou lorrains ont été envoyés faire un stage dans les écoles normales de l'intérieur ; et ils savent à quoi s'en tenir sur le régime qui y règne. Certains, par exemple, se sont plaints d'être occupés tout le dimanche matin et de ne pouvoir sans autorisation spéciale sortir pour aller à la messe.

La confessionnalité règne en Alsace jusque dans l'enseignement supérieur, où Strasbourg a deux Facultés de théologie, l'une protestante, l'autre catholique. Celle-ci remonte à 1903 ; mais la Faculté protestante est contemporaine de la Réforme elle-même. On peut même dire que l'Université de Strasbourg tout entière est fille de la Faculté de théologie protestante. Celle-ci en effet est née de la luthéranisation du Chapitre de St-Thomas vers 1525, qui a créé et entretenu à ses frais une *Hochschule* ou Haute-Ecole élevée plus tard, en 1617, au rang d'Université par l'empereur Mathias. Les treize prébendes du Chapitre fournissaient le traitement d'autant de professeurs, qui souvent devenaient eux-mêmes chanoines (protestants) et dès lors avaient à leur disposition une des maisons canoniales. Telle fut l'origine de cette Université dont le renom, au XVIIIe siècle, attirait des jeunes gens de toute l'Europe, Gœthe et Metternich aussi bien que Ségur et d'Argenson. Par un privilège unique en France, les biens du Chapitre de St-Thomas n'ont pas été sécularisés pendant la Révolution. Ils n'ont pas cessé, depuis, d'alimenter la Faculté de théologie protestante, qui est sans doute en France la seule école confessionnelle dont l'enseignement se soit poursuivi depuis quatre siècles sans interruption.

M. de Pange prévoit que, le jour où la séparation de l'Eglise et de l'Etat serait appliquée en Alsace, l'Etat serait tenu d'inscrire dans la loi une exception en faveur des deux Facultés de théologie de Strasbourg, dont l'une (la catholique) est entière-

[1] Ils ont dit à M. Pernot tout le mal possible des Allemands : « Nous ne pardonnerons jamais aux Allemands de nous avoir lancés, sans étude, sans préparation, et sans aide suffisante, dans la campagne d'hiver contre les Russes, où notre IIIe armée fut plus que décimée par le froid et la faim ; puis dans l'expédition contre le canal de Suez, tout aussi inutile et presque aussi meurtrière. Jamais les Allemands ne nous traitèrent en égaux. Leur arrogance nous faisait sentir ce qu'aurait voulu nous dissimuler leur fourberie : à savoir que nous étions tout juste bons à nous faire massacrer en masse pour soulager un peu quelques parties du front allemand. »
Mais ils restent toujours également infatués de la science militaire allemande, et toujours prompts à retourner à leur vomissement de germanophilie : ils viennent de conclure (4 mars) un traité d'amitié avec l'Allemagne.

ment alimentée par le budget de l'Instruction publique. Et il ajoute :

L'Etat conserverait donc le droit qu'il a maintenant *de contrôler l'enseignement et de nommer les professeurs*. Mais, bien loin de trouver dans ce droit un motif d'inquiétude, les catholiques alsaciens sont au contraire les premiers à demander qu'il soit exercé. Nous en avons eu la preuve à Strasbourg, le 12 octobre 1922, au cours de cette « journée de l'enseignement » où M. Schumann, le distingué député de la Moselle, fit un exposé merveilleusement précis et documenté des droits et des devoirs de l'école confessionnelle. A sa suite M. le chanoine Didio insista sur l'obligation, implicitement contenue dans la loi du 12 février 1873 [1], de soumettre à la Direction de l'instruction publique la nomination de tous les professeurs des séminaires.

J'avoue bien que ce contrôle de l'Etat et cette nomination par l'Etat de tous les professeurs de théologie ne nous dira jamais rien de bon, même avec la question dont M. de Pange fait suivre son exposé : — « Est-ce que dans toute la France la défiance des catholiques à l'égard des administrations ne disparaîtrait pas, si l'Etat, entrant résolument dans la voie du libéralisme, *subventionnait les écoles confessionnelles à tous les degrés de l'enseignement ?* C'est bien à cela que conduirait l'application intégrale de la répartition proportionnelle scolaire. » La maîtrise de l'Eglise sur l'enseignement de la théologie est de plus haut prix que toutes les subventions ; et d'ailleurs l'Etat ne semble pas à la veille de s'orienter vers la R. P. scolaire.

IV. — **Genitrix**, par François Mauriac, in-12 de 182 p., 7 f. 50, n° 30 des *Cahiers verts,* Paris, Grasset. M. Mauriac est classé désormais parmi les maîtres de la langue. Sa nouvelle œuvre est la plus parfaite qu'il ait encore donnée, la plus parfaite peut-être qui ait paru depuis quelque temps. Et elle n'appelle pas les réserves qui s'imposaient à propos de son *Fleuve de feu,* cf. *Ami* 1923, p. 542-3. Il n'y est plus question de cette lutte de la chair et de l'esprit, que M. Mauriac n'a cessé d'envisager en chrétien profondément pénétré de la foi au péché originel et à l'efficacité de la grâce, mais qu'ailleurs il a dramatisée en artiste trop peu soucieux du péril de certaines peintures. Son *Genitrix,* c'est l'emprise d'une mère sur son fils, emprise qui va jusqu'à la tyrannie la plus odieuse, aussi odieuse qu'inconsciente, et qui entend se prolonger jusqu'après le mariage, et toute la vie. Félicité Cazenave est convaincue que son fils est incapable de rien sans elle ; elle le traite, jusqu'à la cinquantaine, comme un enfant au maillot ; elle le couve, elle le choie, elle le chambre avec un égoïsme machiavélique. Et elle se croit, avec cela, le modèle des mères. Elle a fait de son fils un parfait niais. Une velléité d'affranchissement pourtant chez celui-ci, à cinquante ans : il épouse une orpheline pauvre qu'il a vue un jour à travers la haie de son parc et qui d'ailleurs a pris la peine de se faire épouser. Comment Félicité n'a-t-elle pas empêché ce mariage... ? Elle se réservait d'entamer la lutte après la noce. Elle l'entame, et y réussit sans peine : son fils lui restera asservi, au point de laisser sa jeune femme mourir seule, abandonnée, d'une fausse couche. Peut-être Félicité a-t-elle aidé même à ce dénouement tragique. Mais, péripétie suprême, voici que l'amour conjugal s'éveille au cœur de son fils devant le cadavre de l'épouse : il comprend ce que celle-ci aurait pu être pour lui, il s'en exalte, il ne vivra plus désormais que de ce souvenir : entre lui et sa mère se dressera pour toujours le fantôme de la morte. Félicité déploie toutes ses perfidies pour reconquérir l'âme de son fils : vains efforts : son fils a ouvert les yeux, sa mère lui est un objet d'horreur. Vaincue, celle-ci, en proie au désespoir, meurt d'une attaque de paralysie...

Cas pathologique certes, et d'aucuns l'ont reproché à M. Mauriac. Mais pourquoi donc ? L'humanité n'est pas faite que de gens équilibrés et sains ; et ce n'est point toujours parmi ceux-ci que l'art classique choisit ses types. Agrippine, Harpagon, le père Grandet sont-ils moins odieux que la Félicité de M. Mauriac ? *Genitrix* est un cas d'exception, mais qui n'est pas irréel, et qui, même à ce degré extrême, se rencontre. Et c'est l'étude approfondie de ces cas d'exception qui nous aide à mieux comprendre les cas, moins poussés au noir mais odieux quand même et funestes, de la vie ordinaire.

Le Père, par Georges Valois, in-8 écu de 318 p. sur vélin teinté, 10 f., Paris, Nouv. libr. Nationale. Avec M. Valois nous ne sommes plus dans le roman, mais dans la grande philosophie sociale. L'an dernier, dans son *L'Homme qui vient* (édition définitive 1923, in-8 écu de 262 p.), il nous donnait la philosophie de l'autorité, ou comment ce n'est que par l'autorité que l'homme peut sortir de la bête et échapper à tous les esclavages, à César, à la démagogie, au socialisme, à tous les faux mirages d'affranchissement, philosophie qui ne trouve sa solidité et sa sécurité définitive que dans « Notre-Seigneur Jésus-Christ, » dont le nom brille en tête du chapitre final, dans la « soumission à la foi et à l'Eglise, » « parce qu'il y a là les assurances divines et positives de ce que dans l'aveuglement de notre demi-raison nous avons autrefois cherché hors de la foi chrétienne et hors de la discipline de l'Eglise : la plus haute élévation de l'homme. »

Cette année, édition définitive du *Père,* accrue d'une préface *Sur la nécessité d'une révolution* et d'un conte symbolique, *Histoire d'Adam, fils d'Adam, et d'Eve, fille d'Eve,* qui illustre admirablement la conclusion de l'ouvrage : c'est toujours de la philosophie de l'Autorité qu'il y est traité, mais de l'Autorité envisagée dans l'institution fondamentale de la société humaine : la Famille. Ici encore M. Valois montre la concordance profonde de la loi chrétienne et des données de l'expérience. C'est la famille, non l'individu, qui est la cellule sociale ; et la tête de la famille, c'est le père. La vie humaine s'ordonne autour du

[1] Loi bismarckienne de Culturkampf, qui supprimait la liberté de l'enseignement.

père, qui fonde et conserve la famille et la cité. Mais le père est fils d'Adam ; et M. Valois nous le montre aux prises avec sept passions dont il doit triompher successivement s'il veut remplir sa destinée : goût de l'aventure, amour désordonné, avarice, envie, révolte, orgueil, désespoir. Passions qui, disciplinées et soumises à l'ordre, doivent d'ailleurs devenir des éléments de force pour l'homme et pour la cité. Sept victoires, chantées sur un mode où le lyrisme et l'enthousiasme font vibrer magnifiquement une pensée toujours profonde et recueillie, sûre d'elle-même. M. Valois intitule un de ses chapitres : *La discipline de l'enthousiasme*. De cette discipline sa prose est un exemplaire achevé.

L'Enfant abandonné, par René Jouglet, in-16 de 182 p., 6 f. 75, Paris, Grasset : peinture navrante de l'existence d'une enfant dont les parents divorcés ont formé chacun de nouveaux liens. L'enfant aurait besoin de tendresse, comme toutes les enfants, plus encore que d'autres, vu son extrême impressionnabilité ; et il lui faut grandir isolée. Désespérée, elle finit, sa mère morte, par se noyer. Œuvre d'une psychologie très fine, très nuancée, que nous serions heureux de louer sans réserve si l'auteur à côté du mal avait montré le remède : l'éducation religieuse.

Le parc aux oiseaux bleus, par Charles Foley, in-12 de 284 p., 7 f., Flammarion : idylle ravissante, fraîche, pure, colorée comme son titre, divinement écrite, — et chrétienne, comme tout ce qui nous vient de Ch. Foley. Excellent pour notre jeunesse. — Nous n'en dirons pas autant du livre de Jean Aicard (de l'Acad. française), **Le rire de Maurin des Maures,** in-12 de 248 p., 7 f. : beaucoup d'esprit, et même de bon esprit à l'adresse de nos tyranneaux sectaires de village, mais un esprit qui n'est pas toujours d'une innocence de tout repos, pas toujours exempt même d'impertinence vis-à-vis de nos excellents curés. En somme, ceci nous vient de Provence, et c'est très provençal, trop provençal : pour nos confrères ce sera d'une amusante lecture, mais une lecture qu'ils se garderont de permettre indistinctement. — **Pour la gloire**, par Charles Géniaux, in-12 de 286 p., 7 f. : œuvre d'un des maîtres écrivains d'aujourd'hui, qui naguère mérita le Grand Prix du Roman de l'Académie Française pour sa *Passion d'Armelle Louanais* (parue d'abord dans *Revue des Deux Mondes*). Il évoque, dans sa nouvelle œuvre, non sans malice, une génération littéraire et nous dit les aventures pittoresques, amères et trop authentiques, de l'homme de lettres qui, sans autre fortune que son talent, a la naïveté de prétendre atteindre à la gloire : la gloire va aux hommes d'action ; aux écrivains il doit suffire de songer qu'ils font quelque bien de leur vivant, que quelques-unes de leurs pages peuvent éveiller quelque écho dans quelques belles âmes. Le héros, sur le champ de bataille, se fait tuer sans avoir la certitude que son sacrifice sauvera sa nation ; l'écrivain doit se résigner d'avance à la même obscurité, à la même incertitude : heureusement il y a les certitudes éternelles... — **Enterrons l'adultère**, par Hélène du Taillis, in-12 de 246 p., 7 f. : roman à proscrire : le titre semblait annoncer une bonne intention ; mais l'intrigue est franchement déplaisante, et l'auteur, quand elle parle de certaines choses d'ordre conjugal, ne recule pas devant des manières de dire que l'on se permet entre femmes du monde, même du monde où l'on est censé se respecter, mais qui sont répugnantes et que l'on ne se permet pas entre hommes.

Le Masque du Devoir, par Christiane Aimery, in-12 de 294 p., 7 f., Perrin : récit d'une grande élévation morale. Le masque du devoir, c'est, comme toujours, la passion, *in casu* la jalousie, qui excelle si affreusement à légitimer à nos yeux aveuglés les pires férocités... Heureusement il y a un prêtre ici pour tirer la morale de tout cela et proclamer la loi divine. La coupable, devant le dénouement déchaîné par sa jalousie, a un cri d'angoisse : « ...Et que c'est ma faute ! Ah ! si jamais avec une telle responsabilité et un pareil remords j'allais être heureuse ! — Rassurez-vous, lui dit l'abbé, *vous ne le serez pas.* » C'est sur cette parole de justice que se clôt le livre. — **Le Monde des Trolls**, par Selma Lagerlöf, trad. du suédois, préface d'Ed. Estaunié, in-12 de xvi-290 p., 7 f., Perrin. Il est entendu que M^me^ Selma Lagerlöf est un des très grands noms de la littérature suédoise et qu'elle a conquis droit de cité dans la littérature universelle, depuis le jour lointain (une vingtaine d'années) où nous était révélée sa *Légende de Gösta Berling*. Elle nous a donné, depuis, des romans, les deux *Jérusalem*, le *Merveilleux Voyage de Nils Holgersson*, le *Charretier de la mort*, des recueils de nouvelles, *Les Liens invisibles*, *Le Vieux Manoir*, le *Livre des Légendes*. Son *Monde des Trolls* est un recueil de nouvelles aussi. Elle excelle à conter ; elle y met une simplicité unique ; on ne saurait imaginer style plus dépourvu de procédés et de grâces cherchées. Mais le style n'est pas tout ; et je ne saurais dire que l'âme suédoise, l'âme populaire suédoise, telle qu'elle nous la peint, soit d'un intérêt palpitant. Rien ici qui nous captive comme le font les Russes de la comtesse de Ségur ou les petits Anglais de Dickens.

La Guerre des Femmes, par Antoine Redier, in-12 de 316 p., 7 f., Paris, Dunod, rue Bonaparte, 97. Voici une grande œuvre, une très grande œuvre, parue d'abord dans la Revue même que dirige avec tant de sens chrétien et patriotique M. Redier, la *Revue Française*. C'est l'histoire, — l'épopée plutôt, — de Louise de Bettignies, jeune fille riche d'intelligence autant que de charme, et d'un prestige auquel personne ne résistait, qui durant l'occupation allemande faisait la navette entre Lille et la Hollande, qui a franchi plus de quarante fois la formidable frontière, usant de mille ruses, toujours gaie, coquette à l'occasion, et d'une noblesse d'âme fascinante. A la fin, les Allemands l'ont prise, déportée en compagnie de jeunes filles belges, condamnée à mort, et fait mourir à petit feu (27 septembre 1918), à Cologne. Lille, après la guerre, lui a fait de magnifiques funérailles, où Mgr Charost a prononcé un émouvant panégyrique. — C'est un grand livre à faire lire, partout, dans tous les milieux. Il est le premier d'une nouvelle Collection littéraire qui, sous le nom d'*Editions de la vraie France* (E. V. F.), donnera des ouvrages romanesques sans doute, mais aussi d'autres œuvres, monographies de personnages réels ou chronique des mœurs d'une époque. La Collection paraît sous la direction de Firmin Roz, qui formule ainsi sa profession de foi : — « ...Or, il est nécessaire plus que jamais, à une époque comme la nôtre, *que l'art soit bienfaisant, qu'il aide à vivre.* De nombreux lecteurs désireraient trouver dans les romans d'aujourd'hui une étude des sentiments, des idées, des mœurs et des préoccupations de cette période troublée, quelque chose de *l'esprit constructeur* dont elle a besoin. Ils sentent plus ou moins clairement que la littérature pourrait, elle aussi, et donc devrait tenir sa place parmi les grandes forces de réparation et de reconstruction. »

Le P. H. du Passage recueille en brochure (aux Editions Spes, Paris, rue Soufflot, 17) les pages qu'il a données aux *Etudes* (dont il est Directeur) sur **L'Anticléricalisme français hier et demain,** in-12 de 96 p., 4 f. : définition de l'anticlérical, origines lointaines de l'anticléricalisme, l'individualisme révolutionnaire, la génération de 1850, les conditions où s'inaugura le suffrage universel, les Enfants de la Tradition et les Enfants de l'Esprit nouveau, libéralisme radical et socialisme ouvrier, les campagnes, les généralisations hâtives de l'esprit français, l'école, à la recherche de forces morales, le devoir de l'Elite chrétienne, de quoi demain sera-t-il fait ? ...Il y a là des pages brèves, mais d'une densité rare, et d'une puissance de suggestion que l'on ne saurait trop utiliser par ce temps de période électorale. Il faut que cela soit commenté partout, et non

pas seulement dans les réunions populaires, mais en chaire même : après tout, c'est de la morale chrétienne, et formulée avec une vigueur et tout ensemble une charité qui ne peut manquer d'aller à l'esprit et au cœur de tous.

D'un tout autre ton est le nouveau volume de Léon Daudet, **Moloch et Minerve, ou l'après-guerre,** in-12 de 254 p., 10 f. et 7 f. 50, Paris, Nouv. Libr. Nationale. Moloch et Minerve, c'est l'Allemagne monstrueuse, personnification des appétits matériels, en face de la France intelligente et sage ; et « nous ne sommes pas délivrés de l'Allemagne, conclut L. D., parce que, bien que victorieux, nous ne sommes pas délivrés de la République ; nous ne serons vraiment délivrés de l'Allemagne que le jour où nous nous serons délivrés de la forme républicaine. » Conclusion aussi attendue que discutable. Hâtons-nous de dire que les prémisses valent mieux que la conclusion. On trouvera ici les outrances dont l'auteur est coutumier à l'adresse de tout ce qui est Académie Française ou *Revue des Deux Mondes,* Brunetière le Fol, Faguet le cuistre batifolant, Doumic le nul « avec sa bobine d'ange déchu et ses os désaccordés, » etc. Mais tout cela, ce sont brimades qui ont fini par devenir inoffensives et simplement amusantes : verrues de surface sous lesquelles circule une philosophie saine et puissante des dix dernières années : ce qu'était la France le 1er août 1914, ce que la guerre en a fait, la guerre qui, dans l'intention du diable, apparaît comme une revanche périodique de la nature perverse sur l'homme, le type du cataclysme moral, et dont la divine alchimie de la Providence a fait un instrument de renouvellement, un prodigieux *Sursum corda ;* l'inutilisation de la victoire et notre vasselage vis-à-vis de l'Angleterre ; le grand déménagement des idées, des notions et des sentiments, et la nouvelle orientation que nous voyons s'accomplir par étapes vers une restauration du sens commun, en politique, en sciences, en littérature, en philosophie... C'est tout un panorama des problèmes de l'heure qui nous est déroulé ici, sans oublier le problème de « la machine à perdre le temps, » autrement dit le Parlement.

Dans le même ordre d'idées, on pourra lire **Le Dictateur,** par Alphonse Séché, in-12 de 180 p., 5 f. 40, Paris, Bossard. Rien que la publication d'un pareil livre est, à elle seule, un signe des temps. Tout le monde parle de dictature, les uns pour l'invoquer, les autres pour l'exorciser. Le fait est que, pour sortir du gâchis financier, pour réaliser les économies indispensables, il y a des coupes sombres à pratiquer dans notre administration, une nuée de postes inutiles à supprimer, et que l'on ne conçoit pas pareille besogne exécutée par la machine parlementaire.

La famine en Russie bolcheviste, par Serge Ivanoff, in-12 de 228 p., 28 dessins dans le texte et 3 hors texte de l'auteur, 7 f., Nouv. Libr. Nationale. Le grand mérite de ce livre, paru d'abord dans l'excellente *Revue Française,* c'est qu'il est d'un Russe ; et pour comprendre la Russie, il faut être Russe ou avoir séjourné assez longtemps en Russie, ce que n'ont pas fait la plupart de ceux qui en ont écrit et qui aussi bien n'ont en général guère dépassé Moscou et n'ont pu pénétrer au cœur du pays. C'est de Moscou, au contraire, que M. Ivanoff est parti l'été dernier, pour pousser ses investigations jusqu'aux confins de l'Asie. Il nous en rapporte des croquis saisissants, effrayants, et surtout une pénétrante analyse de la crise psychologique et morale où agonise la Russie affamée.

D'un Russe encore nous vient : **Du Tsarisme au Communisme,** par Grégoire Alexinsky, ancien député à la Douma, in-12 de 288 p., 8 f., Paris, A. Colin. Ceci n'est plus un tableau ni un simple exposé des faits ; mais on a tâché surtout d'en dégager le sens profond. L'auteur ne s'est pas proposé de « faire rire ou de faire pleurer, mais de faire comprendre. » Cinq parties : 1° *A la veille de la Révolution* de mars 1917 : le monde d'antithèses qu'est alors l'Empire russe avec sa façade de civilisation européenne ; 2° *Dans le chaos :* de la révolution de mars au triomphe des bolcheviks en novembre : « Le 9 novembre 1917, le gouvernement de la Russie était entre les mains d'un groupe d'agents allemands ; » 3° *Sous la dictature rouge ;* 4° *Politique extérieure des Soviets ;* 5° *La Russie nationale,* la vraie Russie, la Russie de demain, qui, après les expériences subies, après l'*autocratie sans autocrate* de Nicolas II, la *douce anarchie* du gouvernement provisoire bourgeois Lvov-Milioukov, la faiblesse criminelle du pouvoir socialiste d'un Kerensky et l'enfer des Soviets, sera « le pays le plus radicalement hostile à l'étatisme, » aussi hostile à la bureaucratie d'un gouvernement autocrate qu'à celle du communisme... Dieu vous entende, M. Alexinsky ! — Son livre en tous cas est un fil conducteur d'une rare netteté à travers toute cette sombre histoire. A la science d'un homme d'Etat il unit la précision et la clarté d'un Manuel [1].

V. — Le *Figaro,* dans son *Supplément littéraire* **des 17 nov. et 29 déc. 1923, a publié, d'Alfred Capus (qui fut son directeur), des notes inédites dont quelques-unes sont à retenir. Elles ne sont pas datées ; elles semblent être d'avant-guerre. Avant la guerre, on voyait clairement se dessiner chez Capus une évolution marquée, sinon vers le sens chrétien, du moins vers un sens moral toujours plus affiné** *(Ami* **1913, p. 266-7). Pendant la guerre, il a été admirable de tenue patriotique [2]. Sur sa mort on n'a rien su ; on n'a pas dit que personne autour de lui ait songé à appeler le prêtre. Voici quelques-unes de ces notes inédites, non destinées à la publicité, jetées sur le papier en vue probablement d'une utilisation future :**

On voit, par l'expérience que la France fait aujourd'hui, quel manque redoutable est à sa conscience la perte de l'idéal religieux.

Craint-on encore une fois que l'Eglise domine l'édu-

[1] Sur la Russie, voir encore, dans *Revue Intern. des Sociétés secrètes* du 31 déc. 1923, *La Russie telle qu'elle est,* par B. Arkov, œuvre d'un Russe aussi. On nous y signale que le sentiment religieux se ranime avec une force incroyable à la ville et à la campagne : que le fiasco des Soviets sur le terrain religieux, en ce qui concerne le peuple, est complet. Les premières années de la Révolution, les Soviets ne dépouillaient que les « bourgeois ; » aujourd'hui ils en sont réduits à dévaster les campagnes, taillables et corvéables à merci. D'où, par toute la Russie, une recrudescence aiguë de l'antisémitisme, provoquée par le pourcentage très élevé des Juifs parmi les Commissaires et autres chefs et sous-chefs du bolchevisme. C'est surtout parmi les troupes que la surveillance politique des Commissaires israélites sectaires a excité des rancunes trop justifiées. — Voir, même *Revue,* 9 déc., *Les Juifs et la Russie,* reproduction du Mémoire remis par le comte Lamsdorff à Nicolas II le 3 janvier 1906.

[2] L'abbé Lecigne, au lendemain de l'élection de Capus à l'Académie Française, rappelait (*Univers* du 26 fév. 1914) ce mot de Louis Veuillot : « Ceux qui croient n'aimer que la patrie aiment déjà l'Eglise, » et ajoutait : « M. A. Capus est un Français fanatique, un autochtone farouche ; il est aujourd'hui notre frère d'armes ; je vous donne ma parole qu'il sera un jour notre frère d'âme. »

Je trouve cette citation de l'abbé Lecigne dans le délicieux petit chapitre que M. Fr. Vincent, professeur à la Faculté catholique des Lettres d'Angers, vient de consacrer à Capus dans la *Nouvelle Série* de ses **Ames d'aujourd'hui,** in-8 écu de 390 p., nombreux portraits en phototypie, 15 f., Paris, Beauchesne. La Ire Série de ces *Ames d'aujourd'hui* avait paru avant la guerre. On y lit en sous-titre : *Essais sur la Pensée religieuse dans la Littérature contemporaine.* C'est bien cela ; et personne parmi nous aujourd'hui n'est mieux armé, de clairvoyance et de goût, de fermeté et tout ensemble de mansuétude, que l'auteur de *Saint François de Sales directeur d'âmes* pour scruter l'âme de nos gens de lettres, âme si ondoyante souvent et si incertaine, si inconstante parfois et bien moins méchante qu'elle n'en a l'air.

Dans cette *Nouvelle Série,* M. Vincent passe en revue une vingtaine d'écrivains : Barrès, Capus, Lanson, Lamy, Louis Bertrand, Mme de Noailles, Péguy, H. de Régnier, Pierre Lasserre, Avesnes, Bazin, R. Boylesve, A. France, Robert Vallery-Radot, André Lafon, Mauriac, Brillant, H. Bordeaux, J. Nesmy...

cation et contrarie la vie moderne ? C'est impossible. Et en tout cas l'excès de la « vie moderne » doit mener aussi bien l'individu que le pays à de plus grandes catastrophes que la religiosité...

Craint-on qu'elle ne se remette à façonner les jeunes générations ? Mais le courant de liberté et d'indépendance religieuse est trop fort. C'est de la lutte entre la croyance catholique et l'indépendance que naîtra peut-être la morale et la religion prochaines (?). Laissons la belle lutte s'établir.

Et alors (développer bien ceci), à quoi bon modifier le catholicisme ? Il faut l'accepter tel qu'il est, avec sa hiérarchie, sa discipline, son dogme total.

C'est une organisation admirable...

Quand on ne croit pas, se demander ce que ferait un croyant et le faire, c'est toujours la meilleure solution : unie à la non-croyance, elle a une grandeur particulière et résout presque tous les problèmes de la vie — moraux, même métaphysiques.

On retrouve cette idée (pas tout à fait cependant) dans le positivisme.

Sur les relations de Barrès et de M. Bremond, nous avons dit un mot *Ami*, p. 38. Des amis qui ne lisent pas le *Correspondant* nous ont demandé des éclaircissements. C'est il y a vingt-quatre ans que Barrès et M. Bremond se sont rencontrés, à Athènes : M. Bremond prêchait le Carême à la cathédrale (il était jésuite encore) ; Barrès, au même moment, venait en Grèce. Un hasard les mit en face l'un de l'autre, dans les rues d'Athènes ; et ce fut une amitié pour toujours : — « Les rues d'Athènes ou d'Aix-en-Provence, le boulevard des Pyrénées, la longue route, avec lui si courte, qui va du boulevard Maillot à la Chambre, nous aurons battu, l'un près de l'autre, des milliers de kilomètres. » M. Bremond, quand il le rencontra, n'avait lu aucun de ses livres, ce qui lui assurait un « immense avantage » sur les critiques de profession, l'avantage d'être « allé droit à l'homme, sans passer par l'écrivain : entre lui et les autres, il y avait eu d'abord, bon gré mal gré, il y aurait toujours l'écran de son œuvre. Entre son œuvre et moi, il y a toujours eu l'écran de son âme. »

C'est à Athènes, « sur la place aux lauriers-roses, devant le palais du roi, » que M. Bremond lui résuma le plan de la grande histoire religieuse qu'il ruminait déjà :

Comme il comprit vite et mieux que moi-même ! Comme il eut bientôt prévu, avec ce magnifique égoïsme qui était une de ses noblesses, qu'il trouverait dans une œuvre de ce genre la plus riche nourriture ! Ce projet, jusque-là, m'avait paru chimérique, mais, dès lors, je n'hésitai plus. Et depuis, dans l'angoisse inévitable des lectures fastidieuses et des longs tunnels, la certitude que lui, au moins, s'intéresserait à ces lourds volumes me rendait l'allégresse nécessaire.

Ce fut un des nœuds de notre intimité commençante. Je serais un agent de liaison entre lui et le monde des saints, *un de ses pourvoyeurs de sublime.*

Un de ses pourvoyeurs même de purisme. L'intimité s'était vite étendue au domaine littéraire aussi. Barrès en vint peu à peu à consulter « ma petite expérience, mes préjugés d'humaniste » :

Il faisait preuve, en cela, d'une docilité excessive et qui me gênait terriblement. Que de fois n'ai-je pas dû retenir sa plume, prompte à effacer quelque ligne splendide qui, d'abord, avait effarouché mon pédantisme ! Il écrivait de génie. Après nous être beaucoup tourmentés, il fallait bien revenir à son premier jet...

M. Bremond, critique littéraire de Barrès, nous révèle que c'est lui qui a donné le visa, l' « imprimatur, » au *Jardin sur l'Oronte :*

J'ai une part de responsabilité dans la publication de ce conte. Au printemps de 1921, il était venu me rejoindre à Pau. « Je vous apporte un colibri, » me dit-il avec un certain embarras, plaisant, mais réel. C'était le *Jardin.* Il avait pris à l'écrire un plaisir que la plupart de ses besognes ne lui donnaient pas. Mais il n'était pas sûr d'avoir réussi. Etait-ce bon ? Cela ne paraîtrait-il pas bien léger, entendez frivole, insignifiant, puéril et pas autre chose ? Bref, *un simple cas de conscience littéraire.* L'heure de renoncer à la fantaisie n'avait-elle pas sonné pour lui ? Il me laissa le manuscrit pour quelques heures, mais manifestement assez pressé d'avoir mon avis et un peu inquiet. Il est trop évident, — à moi du moins, — que je ne pouvais pas hésiter... J'estimais qu'il avait enfin le droit de s'amuser à sa guise, de rouvrir ses albums et ses poètes persans. Son activité pendant la guerre l'avait fort ébranlé. Je craignais déjà le pire, et, sachant qu'il n'y avait plus de détente possible pour lui que dans un changement de travail, je me serais cru stupide et criminel de lui disputer ce joujou. Enfin éclata *la sotte querelle...*

Ce que M. Bremond a appelé, l'été de 1923, au cours d'un banquet, et ce qu'il persiste à appeler la sotte querelle, c'est la critique faite du *Jardin* au nom du sens chrétien, au nom du sens moral tout court, critique soulevée non pas seulement dans la *Croix*, mais même dans des organes qui sont certes loin de faire profession d'un catholicisme intransigeant, telle la *Revue hebdomadaire,* voire le *Journal des Débats :* cf. *Ami* 1922, p. 462, 798-9. M. Bremond dit bien que, s'il écrivait dans la Revue de M. Bethléem (qu'il ne connaît pas, dit-il : tous nos confrères la connaissent, et s'en trouvent bien), il relèguerait le *Jardin* parmi les livres que de jeunes chrétiens ne doivent pas lire. Mais entre critiques, il veut que l'on prenne les choses plus allégrement. Car enfin, dit-il,

En vérité, le *Jardin* n'est pas un roman, pas même une nouvelle, *un rien, un rêve, une fantaisie* en marge du *Roland furieux.* Le chevalier n'a pas beaucoup plus de densité que la fumée d'une cigarette. Ces dames ne pèsent pas davantage. Une herbe n'aurait pas porté l'empreinte de leurs pas. A quoi bon tant de pudiques mouchoirs tendus pour nous les cacher ? Eh ! qui songeait à les regarder, j'entends des mêmes yeux que les vieillards dans le jardin de Suzanne ? Il y a bien là quelque *volupté* sans doute (c'est M. Bremond qui souligne), mais musicale et presque toute spirituelle. Que de scandale pour un colibri ! Si l'on tient si fort à se débarrasser de Maurice Barrès, que l'on cherche d'autres prétextes.

Personne chez nous n'a jamais cherché à se débarrasser de Barrès : il ne nous encombre pas, puisqu'il n'est pas de chez nous. Personne plus que nous n'a désiré qu'il vienne à nous ; et c'est pourquoi son *Jardin,* venant après tant de nobles pages écrites en faveur des causes qui nous sont chères, nous a si douloureusement émus. M. Bremond revendique dans cette publication sa part de responsabilité : entendu. On pouvait espérer, avant cet article du *Correspondant,* que l'in-

fluence de M. Bremond sur Barrès aurait eu quelque chose tout de même de sacerdotal : on voit maintenant ce qu'il en a été. — « Ce prêtre, lisons-nous dans la *Revue intern. des Sociétés secrètes* (10 fév. 1924), ce prêtre qui a le goût et le sens des âmes semble par malheur s'intéresser à leurs aventures plus qu'à leur salut et cultiver la direction de conscience moins que le paradoxe. » — M. Bremond, parlant « de l'épaisse férocité, un peu bête, un peu pharisaïque, d'un Léon Bloy, » ajoute : « De Barrès ou de lui, c'est Barrès qui est le chrétien. » Nous goûtons fort peu Léon Bloy ; mais tout de même, il était chrétien, et apôtre, et instrument, aux mains de Dieu, de conversions illustres. M. Bremond préfère aussi, comme chrétien, Barrès à Massis, « laissant de côté, bien entendu, l'adhésion formelle au dogme catholique, qui n'est pas ici en question. » M. Bremond nous prendra en pitié d'en être encore à croire que c'est la première « question » à poser quand il s'agit de savoir si un homme est chrétien.

Même M. François Le Grix, dans son adieu à Maurice Barrès *(Revue hebdomadaire,* 5 janvier 1924), a voulu poser la « question » à son « maître et ami » :

« *Savez-vous bien,* vous disais-je, *tenez-vous à savoir très exactement ce que c'est que le catholicisme, l'Eglise catholique ?* » Vous me regardiez alors avec un doux étonnement, et je sais bien que votre mine, à ce moment-là, n'était pas faite d'ironie ; d'impatience, tout au plus. Vous repreniez l'offensive. « *Je crois le savoir aussi bien que vous. Qu'entendez-vous donc par être catholique ? — C'est essentiellement croire à la divinité du Christ, à l'Eucharistie, à la présence réelle, c'est-à-dire à la présence du Christ toujours vivant dans l'humanité, à la primauté du pape de Rome...* » Comme elles étaient lourdes et anxieuses les secondes de silence qui suivaient mes pauvres paroles et, malgré les distances, qu'il était sincère, qu'il était amical notre effort pour nous rejoindre dans la même angoisse, à défaut de la même paix. — « *Mais je suis du Christ,* repreniez-vous bientôt (car cette petite phrase que vous avez écrite, signée, peut-être fus-je le premier à l'entendre tomber de vos lèvres), *et qui pourra contester que je suis du Christ ? — On peut l'être de tant de manières ! Renan n'était-il pas du Christ ? — Oui, mais il était du Christ de Renan, tandis que je suis du Christ de tout le monde, du Christ de ceux de ma race...* » Et, comme vous teniez à l'élégance du sourire, surtout aux instants de souffrance, et vous refusiez à faire du désespoir avec le renoncement à l'espoir, vous ajoutiez légèrement : « *Pourquoi m'en voudrait-on ? Je suis d'une race où, de tout temps, en effet, ce sont les femmes qui vont à l'église et où les hommes savent très mal prier...* »

Qu'en saviez-vous, maître et ami, si vous ne saviez pas prier ? Quelle autre prière fut à votre usage que votre travail, cette constante ascension ? Si vous préfériez ne pas très bien vous définir votre foi, n'était-ce pas pour avoir éprouvé la vanité, la lassitude de vous être trop défini votre doute ? Ne pouvant être *au* Christ, vous aviez inventé d'être *du* Christ. C'était encore une invention d'amour ; et cet amour-là, si détourné fût-il, comment le Père, s'il est là-haut un Père, ne l'aurait-il pas accueilli... ?

M. Le Grix évoque ensuite les sentiments que la politique inspirait à Barrès :

« Je n'aime pas la politique (lui disait B.). Les combinaisons me dégoûtent. Je n'aurais eu qu'à le vouloir pour être ministre. Mais non, la Chambre seulement, comme un expédient, un pis-aller. C'est tout de même la plus haute Tribune, la plus sonore, d'où l'on puisse parler au pays. C'est dans ce temple du médiocre que l'on peut s'efforcer le mieux à défendre son temps contre la médiocrité. »

Ne teniez-vous pas tout entier (cher maître) dans ces derniers mots ?

Et je me souvenais, au moment de vous abandonner aux médiocres, de tant de hautes anticipations par lesquelles il vous plut souvent, depuis l'armistice, de leur échapper : une Belgique à tout jamais fraternelle, une Rive gauche librement convertie à notre tutelle, une Germanie désarmée par le génie du Rhin...

Vous n'étiez pas un rêveur, pour avoir tant rêvé. C'est parce que vous vous défendiez du rêve que vous avez toujours récusé l'idéologie de vos amis de l'*Action française*. En quelle estime vous teniez pourtant un Maurras, un Daudet ! « La situation de Léon grandit chaque jour à la Chambre, » me disiez-vous peu avant qu'un malheur affreux, si ce n'est un crime abominable, ait fait taire son rire énorme et salutaire...

Barrès et la pensée de la mort :

Vous ne croyiez pas à la mort (cher maître) ; ou bien, pour y avoir trop pensé, vous n'y vouliez plus croire. De quel accent, qui n'était pas de défi mais de courage, m'avez-vous dit l'année dernière : « Une nouvelle guerre ? Elle viendra sans doute. Mais il faut pouvoir travailler. Je n'y veux pas penser. Je n'y pense jamais. Je n'y crois *pas plus que je ne crois à la mort de Maurice Barrès.* »

Il est bien vrai qu'il faut à l'homme un effort de volonté pour se représenter sa propre mort. Et cet effort est salutaire.

Devant la couche funèbre :

Nous étions seuls, poursuit M. Le Grix. La prière qui s'échappait de la forme noire agenouillée à votre chevet était anonyme. Avec elle veillait le grand Crucifix dont l'ombre vacillait sur le papier à fleurs et sur le drapeau lorrain qui couvrait votre lit. Vous serriez entre vos doigts une autre image de ce Dieu que vous ne vouliez pas interroger, et que vous avez fidèlement servi *sans vouloir, sans oser ou sans pouvoir le connaître.* Lui aussi vous est fidèle aujourd'hui...

Charles Maurras est entré. Très calme, sans un geste, il vous a regardé. Il a pris le rameau de buis, et lentement il a tracé sur vous un grand signe de croix. Puis il s'est penché pour la dernière accolade. Il m'aura été donné de voir ces deux grands citoyens, ces deux seuls fils, en notre siècle, des Idées-Mères, réunis par cette étreinte, par *ce signe que leur intelligence accepta, non comme une promesse, mais comme une discipline...*

Enfin, c'est le jour des funérailles à Charmes. Et là, dans la chambre de l'écrivain, claire, nue, grillée comme une cellule, M. Le Grix est heureux de trouver « encore ces deux témoignages » :

Au-dessus de votre lit de fer, cette image épinglée au mur par un officier ou par un soldat pendant la guerre ; vous la regardiez parfois ; le Christ y montre son cœur : *Sitio, j'ai soif ;* et vous aussi, vous aviez soif !... Et puis, à côté de la porte, l'inscription du cadran solaire, dans ce beau latin des sentences, plein à craquer : « *Quæsivit cœlo lucem ingenioque repertam... : il a cherché au ciel la lumière, et la trouva aussi dans son esprit.* » Quand tant de gloses et de commentaires se seront tus autour de vous, ne faudra-t-il point que cela du moins demeure, ce mot d'ordre où peut-être vous vous résumez : « Tu chercheras la lumière en toi si tu ne la trouves au ciel ! »

Mais l'a-t-il cherchée au ciel ? Et si nous ne la cherchons au ciel, ce n'est pas de nous-mêmes que nous vient la lumière de la foi.

Sur Barrès, nous sommes heureux de rappeler à nos lecteurs l'étude de M. Cherel, la plus profonde et la plus complète qui ait encore paru : En relisant après la guerre Bazin, Bourget, Barrès, par Albert Cherel, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux, Paris 1922 : cf. *Ami* 1922, p. 347.

VI. — De M. Gustave Le Bon, sous ce titre : **Les Incertitudes de l'heure présente** (in-16 de 230 p., 6 f. 50, Flammarion), un recueil de « *Réflexions sur la politique, les guerres, les alliances, le droit, la morale, les religions, les philosophies, etc.* » Le Dr G. Le Bon est un penseur d'une rare pénétration ; et peu d'écrivains savent frapper leur pensée avec autant de vigueur et de netteté. Il excelle à faire penser, au besoin contre lui. Jamais page de lui n'a paru ennuyeuse, ou stérile. D'où viennent ces « incertitudes » qu'il accentue si fort tout le long de son livre ? D'un déséquilibre né lui-même de la contradiction qui oppose, d'un côté les nécessités économiques issues de l'évolution scientifique moderne, et de l'autre, les impulsions affectives et mystiques qui, depuis les débuts de l'histoire, dirigent les actions des hommes. Il a sur ce qu'il appelle les illusions religieuses un chapitre regrettable ; et il pourrait songer qu'il peine nombre de lecteurs en nous disant, par exemple, que « le paganisme usé fit place au christianisme, qui, usé à son tour, tend à être remplacé par la foi socialiste, » encore que, dit-il, les illusions socialistes soient encore moins satisfaisantes pour l'esprit que les illusions religieuses. Mais il reconnaît que toujours croyances religieuses « ont servi d'armature aux grandes civilisations. » — « Une civilisation entièrement dégagée d'influences mystiques serait-elle viable ? Nous l'ignorons. Aucune civilisation semblable ne s'est encore manifestée à la surface du globe. » Il constate que « l'homme dominé par une croyance voit son énergie notablement accrue ; » que « la foi constitua toujours un très puissant mobile d'action ; » que « l'unité de pensée, qui confère une grande force à un peuple, ne fut guère fondée jusqu'ici que sur des croyances religieuses ; » que « la raison seule n'a pas encore réussi à solidariser les hommes ; » que « la faim et l'amour ne suffiraient pas à soutenir la vie du monde, comme l'affirmait un grand poète : il faut y ajouter l'espoir créé par les croyances ; » qu' « un des plus utiles rôles des religions fut de créer des certitudes d'existence future capables d'embellir la vie présente ; » etc.

Dans la Collection « Dieu a sa place, » excellente brochure de Bayard (pseudonyme d'un officier supérieur), **Le grand péril : Dépopulation, parce que démocratie laïque** (in-8 de 64 p., 2 f. *franco* 2 f. 50, Tours, rue Bernard-Palissy, 16, bureaux de *La Foi Catholique) :* exposé du mal, de ses causes, de sa philosophie, de ses remèdes. La grande cause, c'est bien, comme l'a exposé Mgr Nègre, la laïcité : mettez Dieu à sa place, sa loi sera observée. Tous autres remèdes ne sont que « petits onguents. » — Autres travaux récents sur le même sujet : *La Dénatalité*, de Mgr Elie Blanc ; *La vie ou la mort de la France,* par Paul Haury, prof. agrégé de l'Université (premier Prix Michelin de la natalité) ; *La crise de la natalité,* par Fénelon Gibon ; *La France qui meurt*, par Gustave Hervé (librairie de la *Victoire*, 24, boul. Poissonnière, 1 f. : voir, sur cette brochure, l'article de M. Redier, *Revue française* du 9 mars). Croirait-on qu'Hervé intitule son chapitre final : *Le vrai remède : une restauration religieuse ?* Il adjure « les républicains les plus libres penseurs » d'avoir « assez de patriotisme et de courage civique pour réconcilier la République avec l'Eglise..., d'aller jusqu'à favoriser ou jusqu'à laisser faire une restauration religieuse sous la seule forme où elle puisse se faire dans notre pays, sous la forme catholique. » Et Hervé demande, comme première condition de restauration religieuse, l'application de la loi de Séparation dans un large esprit de sympathie pour l'Eglise ; comme deuxième condition, qu'on rende la liberté aux Congrégations même enseignantes : « Il est vraiment intolérable qu'on ait le droit d'enseigner dans une école publique quand on est communiste, et qu'on n'ait pas le droit d'enseigner dans une école privée quand on est un Frère de la Doctrine chrétienne. » Il demande enfin « la reconstitution, à côté des écoles laïques..., d'un solide réseau d'écoles chrétiennes, subventionnées par l'Etat, puisque seul l'Etat a les énormes ressources financières permettant cette reconstitution. »

Pensées pour la suite des jours, par le prince Vladimir Ghika, in-16 de 110 p., 5 f., Paris, Nouv. Libr. Nationale. Sur le prince Ghika, voir *Ami* 1923, p. 586. Depuis, le prince a reçu l'ordination sacerdotale et se voue, à Paris, à l'apostolat des étrangers. On retrouvera ici l'onction et la pénétrante vigueur de l'auteur de la *Visite des pauvres*. Ce sont pensées dont on fera de féconds thèmes de méditations :

« Heureux ceux qui font de la joie avec la vérité... Heureux ceux qui font de la joie avec leur joie... Heureux ceux qui font de la joie avec leurs peines... Heureux ceux qui aiment Dieu, car ils ne songent même plus à se demander s'ils sont heureux ou malheureux... Rien ne rend Dieu proche comme le prochain... Pour qui ne voit pas le prochain bien proche, Dieu restera toujours lointain... Dieu aime, plus que tout, faire par notre entremise le bien qu'Il fait en ce monde... Qui ne sait pas respecter, ne saura jamais se sacrifier... Point de science sans respect — respect des êtres, des choses, des vérités. L'étude doit être un travail aussi respectueux que patient... Dieu est seul à ne pas oublier d'aimer dans sa colère... Les fleurs vont jusqu'à parfumer la main qui les écrase... Le progrès de l'âme consiste à faire par amour ce qu'on aurait à faire par devoir... S'oublier, c'est en général se mettre à sa place. »

Ce que peut un curé aujourd'hui, par Mgr Gonzalez y Garcia, trad. et adapté par le P. Pechdo ; **Ce qu'a fait un curé**, par l'abbé Tronson : plaquette in-16 de x-98 p., 4 f. 50, Paris, Editions Spes. *Ce qu'a fait un curé,* c'est le rapport (mais plus développé, p. 57-96) présenté par M. Tronson, curé des Moulineaux près Paris, au Congrès diocésain de Paris (19 fév. 1923) sous ce titre : *La paroisse organisée en vue de la conquête :* 1° Principes de conquête, et 2° Pratiques de pénétration. Il y a là des pages d'expérience qu'il faut qui soient lues et méditées et appliquées partout.

La Ire Partie de la brochure, *Ce que peut un curé,* est l'œuvre d'un évêque, mais d'un évêque qui a été curé et qui a écrit ces pages au temps où il était curé (au diocèse de Séville). Il a écrit en sous-titre : « Livre spécialement recommandé à ceux qui sont tentés de se croiser les bras. » Et le traducteur proposerait cet autre sous-titre : « Pour tuer le cafard. » Car le cafard est un péril en Espagne comme en France. A ceux qui croiraient que tout est pour le mieux dans la plus catholique des Espagnes, Mgr Gonzalez parle de paroisses où « le curé a peut-être en partage son église presque toujours vide ; parfois 5 °/o ou moins encore, de fidèles qui font leurs Pâques et assistent à la messe ; des malades qui meurent sans sacrements, ou tout au plus qui meurent après avoir reçu l'Extrême-Onction, et dans quelles conditions !... Ceux-là mêmes qu'on aura aidés à trouver une place, qu'on aura secourus, tournant la tête pour ne pas vous saluer... Sauf variantes de détail, tel est l'état de trop nombreuses paroisses... Les *paroisses-calvaires !...* » Les paroisses où il faut au curé « l'héroïsme d'un martyr pour garder le cœur à l'espoir... »

Cet héroïsme, Mgr Gonzalez l'insufflera à tous ses lecteurs. Personne, au sortir de ces pages, ne se dira plus : « Je suis inutile ; » tous se diront : « Je sers à quelque chose. »

Son livre tient en deux tableaux : le Ier, *Ce que le*

curé ne peut pas, le IIe, *Ce qu'il peut.* Le premier préviendra les désillusions, qui se traduisent toujours par des découragements ; le second apportera au cœur une confiance inébranlable. Sachant qu'il ne peut pas tout, le curé ne se découragera pas s'il n'obtient pas tout ce qu'il désire ; et d'autre part, persuadé qu'il peut obtenir plus que l'on ne pense d'ordinaire, il gardera ou retrouvera le courage, et avec le courage, la joie qu'apporte toujours le travail qui n'est pas inutile.

Ce livre remonte à une douzaine d'années, et a reçu la plus large diffusion en Espagne, en Portugal, et dans l'Amérique latine. Comment a-t-on attendu si longtemps de le traduire ?

LITURGIE

Q. — 1° D'après le dispositif de la concession de Pie X en date du 9 mars 1904, tous les fidèles qui, au jour choisi par eux, après s'être confessés et avoir reçu la sainte communion, réciteront avec un vrai sentiment d'amour de Dieu la prière *Domine Deus meus ...suscipio,* pourront gagner une indulgence plénière à l'article de la mort. Je demande si la confession et la communion doivent être faites le même jour, ou si l'on peut, v. g., se confesser la veille et communier le lendemain.

2° Dans quelle posture faut-il dire après la messe la prière *Obsecro te, dulcissime Domine, etc.,* pour obtenir la rémission des fautes commises pendant le saint sacrifice ? Faut-il être à genoux ? Peut-on être debout ou assis ?

R. — Ad I. Plusieurs fois, dans les premières années qui suivirent la concession du 9 mars 1904 [1] relative à ladite indulgence plénière *in articulo mortis,* l'*Ami* eut à résoudre des questions semblables à la vôtre [2].

Jusqu'à décision contraire, il n'y a pas à modifier ce qui, dans ces solutions, concernait la communion requise par ladite concession. Il semble à la fois plus rationnel et plus sûr de choisir un seul et même jour pour faire et cette communion et l'acte d'abandon à la volonté divine prévu pour le gain de l'indulgence.

Quant à l'époque de la confession prescrite aussi, il faut désormais s'en tenir sur ce point à ce qui est stipulé dans le *Codex.* Les fidèles qui se confessent régulièrement deux fois par mois, ou bien qui, étant d'ailleurs en état de grâce, communient quotidiennement ou 5 ou 6 fois par semaine, n'ont pas à faire de confession spéciale en vue du gain de l'indulgence plénière dont il est question ici. En effet, au § 3 du canon 931, il est dit expressément au sujet de ces deux catégories de pieux fidèles : « Possunt *omnes* indulgentias consequi, *etiam sine actuali confessione quæ ceteroquin ad eas lucrandas necessaria foret,* exceptis indulgentiis sive jubilæi ordinarii et extraordinarii sive ad instar jubilæi. »

Ad II. Pour obtenir, en récitant la prière *Obsecro te, dulcissime Domine, etc.,* la rémission de toutes les négligences et fautes dont, par suite de l'humaine faiblesse, on a pu se rendre coupable dans la célébration du sacrifice de la messe, il faut, sauf empêchement légitime, que cette récitation se fasse à genoux : « Rite dispositi, ac, nisi impediantur, *genuflexi.* » (St-Office, 29 août 1912 [1] ; Append. au Bréviaire [édit. Vatic.], *Orat. pro opportunitate sacerd. post missam dicendæ).* Comme pour la prière *Sacrosanctæ* après l'office, ceux-là seuls seraient dispensés de se mettre à genoux qui en seraient réellement empêchés, v. g. par une maladie ou par une infirmité sérieuse.

[1] Voir *Ami* 1904, p. 631.
[2] V. g. le 6 juillet 1905, p. 606 ; le 28 sept. 1905, p. 876 ; le 19 oct. 1905, p. 944 ; le 21 mai 1908, p. 470.

Q. — Si je ne me trompe, c'est le 13 mai 1920 qu'a eu lieu la canonisation de Ste Marguerite-Marie Alacoque.

Cette fête n'a pas été étendue à l'Eglise universelle, puisque notre évêque n'a rien dit à ce sujet. Mais ce qui m'étonne, c'est que, — à cause de l'apparition de N.-S. à une religieuse française, et en France, — cette fête ne soit pas étendue au moins à toute la France. Chaque diocèse doit-il en faire la demande ?

R. — Oui, c'est bien le 13 mai 1920, en la fête de l'Ascension, qu'a eu lieu dans la basilique Vaticane la canonisation de Ste Marguerite-Marie [2].

Célébrée dans tous les monastères de la Visitation, et même concédée, par indults particuliers, à quelques diocèses de France, la fête de cette Sainte (17 octobre) sera-t-elle un jour inscrite dans le Calendrier de l'Eglise universelle, ou, du moins, étendue à toute notre patrie ? Nous ne saurions le prévoir.

En attendant, les diocèses et les églises qui désirent l'avoir doivent en faire la demande au Saint-Siège, en exposant leurs motifs spéciaux.

Q. — Le 17 avril 1921, le pape Benoît XV donnait aux associés présents et futurs de l'*Union apostolique* la permission d'appliquer aux crucifix l'indulgence *toties quoties.* Quelques années auparavant, le 10 juin 1914, une déclaration du Saint-Office avait précisé le sens et les conditions de cette indulgence.

1° Comment bénir ces crucifix ? Par un simple signe de croix, je suppose.

2° Comment entendre cette indulgence ? La gagne-t-on réellement, si l'on est bien disposé, à chaque baiser ou attouchement du crucifix ?

R. — Ad I. Pour appliquer aux objets de piété des indulgences qu'ils sont aptes à recevoir mais pour lesquelles aucune formule spéciale n'est prescrite, il suffit que le prêtre muni des facultés nécessaires trace de la main droite un signe de croix vers ces objets, avec l'intention de les bénir et de les indulgencier. (Cf. S. C. des Ind., 11 avril 1840, *Incerti loci in Gallia,* ad 5 ; 7 janv. 1843, *Briocen.,* ad 2 ; 29 févr. 1864, *Galliarum).* C'est donc par un simple signe de croix, — comme le fait d'ailleurs le Souverain Pontife, — que les prêtres agrégés à l'*Union apostolique* doivent attacher aux crucifix l'indulgence *toties quoties,* pour l'application de laquelle il n'y a pas de formule approuvée.

Ad II. D'après la déclaration même du St-Office citée par vous [3], l'indulgence plénière dite *toties quoties* attachée à certains crucifix bénits *ad hoc* doit être entendue en ce sens qu'elle peut profiter

[1] Voir *Ami* 1912, p. 1001.
[2] Voir *Ami* 1920, p. 655.
[3] St-Off., 10 juin 1914 ; voir *Ami* 1914, p. 739.

à tout fidèle mourant qui baise ou touche d'une manière quelconque un de ces crucifix, même ne lui appartenant pas en propre, et qui remplit en outre les conditions voulues. Ces conditions sont : la confession, la communion, ou, en cas d'impossibilité, la contrition, l'invocation du saint Nom de Jésus, invocation qu'il doit faire au moins de cœur s'il ne le peut de bouche, et l'acceptation de la mort comme le paiement du péché.

Est-ce à dire que le moribond puisse gagner cette indulgence à chaque baisement ou attouchement du crucifix spécialement indulgencié ? Non [1]. L'indulgence plénière *in articulo mortis* ne se gagne qu'une fois. Que les conditions prescrites aient été accomplies plus ou moins tôt, peu importe : elle n'obtiendra son efficacité qu'à l'instant précis de la mort. (S. C. des Indulg., 23 janv. 1901, *Leopolien.*, ad 2).

Il ne s'ensuit pas qu'il soit inutile de faire baiser ou toucher plusieurs fois au même malade un crucifix enrichi de l'indulgence *toties quoties*. Une telle pratique ne peut que l'affermir dans ses bonnes dispositions et assurer ainsi pour le moment de la mort l'obtention de l'indulgence plénière. (Cf. Beringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 687).

Q. — 1° La lumière électrique est défendue dans les églises pour remplacer les cierges de cire sur l'autel et les lampes qui doivent brûler devant le tabernacle, les saintes reliques ou les images des saints ; dans les autres circonstances ou dans un autre lieu de l'église, elle peut être permise par l'évêque : voilà le décret du 22 novembre 1907.

Mais aujourd'hui on la voit à profusion au maître-autel où se trouve la sainte Réserve ; il y a des ampoules électriques en haut des souches, sur les candélabres, sur la table de l'autel, sur le *ciborium*, sur le tabernacle, devant le Saint-Sacrement exposé. On croit que tout est permis, pourvu que le nombre de cierges ordonné par l'Eglise se trouve maintenu quelque part. Que penser de cette manière d'agir ?

2° Est-il permis de mettre sur le tabernacle, surtout quand le Saint-Sacrement est exposé, une garniture de fleurs, v. g. de liserons ?

3° Est-il permis, quand vient la fête de Ste Jeanne d'Arc, de mettre sur le tabernacle de petits drapeaux tricolores avec l'écusson du Sacré-Cœur de Jésus ?

R. — Ad I. Non, tout n'est pas permis à l'église en fait d'éclairage électrique [2], et le décret de la S. C. des Rites du 22 nov. 1907, n. 4206, dit plus que vous ne semblez croire [3]. Du reste, il est loin d'être le seul sur la matière.

L'éclairage électrique n'est jamais permis à l'autel. On ne saurait donc l'y employer licitement : 1° à la place des cierges de cire exigés par les prescriptions liturgiques (S. R. C., 4 juin 1895, n. 3859 ; 22 nov. 1907, n. 4206) ; — 2° même en sus de ces cierges, et uniquement pour augmenter l'éclat de l'illumination (S. R. C., 16 mai 1902, n. 4097 ; 22 nov. 1907, n. 4206 ; 17 janv. 1908, n. 4210, ad 1 ; 24 juin 1914, *Decretum*), que ce soit d'ailleurs sur la table même de l'autel ou sur les gradins supérieurs de celui-ci (S. R. C., 24 juin 1914, *Decretum*) ; — 3° autour du tabernacle du Saint-Sacrement (S. R. C., 17 janv. 1908, n. 4210, ad 1); — 4° à l'extérieur et à l'intérieur du *ciborium* ou de l'exposition (S. R. C., 28 juillet 1911, n. 4275 ; cf. 17 janv. 1908, n. 4210, ad 1 ; 24 juin 1914, *Decretum*).

Les usages (ou plutôt les abus) que vous signalez sont donc absolument blâmables.

Quant à l'emploi de la lumière électrique pour la lampe qui doit brûler devant le tabernacle du Saint-Sacrement, voir l'*Ami* du 25 octobre 1923, p. 682 [1].

Ad II. S'il est interdit de mettre des fleurs devant la porte du tabernacle dans lequel réside le Saint-Sacrement (S. R. C., 22 janv. 1701, n. 2067, ad 10), il serait bien plus inconvenant de disposer des vases de fleurs sur le tabernacle lui-même. Ce serait en effet, quel que fût le prétexte invoqué, méconnaître la destination sainte de celui-ci, et le réduire à l'état de vulgaire console. (Cf. S. R. C., 31 mars 1821, n. 2613, ad 6 ; 12 mars 1836, n. 2740, ad 1 ; 17 sept. 1897, n. 3966).

Mais rien, — du moins au point de vue strictement liturgique, — ne s'oppose à ce que l'on pare de liserons artificiels les colonnettes et les tentures du trône où doit être exposé le Saint-Sacrement. Reste à savoir si une telle parure sera toujours de bon goût...

Ad III. Le mouvement qui, il y a quelques années, se produisit en France pour faire placer dans nos églises et chapelles le drapeau national portant une image du Sacré-Cœur, obtint-il de Rome pleine approbation ? Il n'y fallait pas compter. L'innovation appelait des réserves à plus d'un titre ; elle avait contre elle, en particulier, plusieurs décisions antérieures du Saint-Siège, entre autres, — pour ne mentionner que la dernière en date, — le décret du St-Office du 24 novembre 1897 [2], défendant d'introduire le drapeau national dans les églises [3]. *A fortiori* donc il ne peut être permis de le mettre à l'autel et jusque sur le tabernacle.

[1] On lit dans le préambule de la déclaration du St-Office du 10 juin 19·4 : « Supremæ S. Congregationi S. Officii relatum est, sacerdotes quosdam consuevisse benedictione donare crucifixos, asserentes iisdem applicare plenariam Indulgentiam, toties a fidelibus lucrandam, quoties osculum alicui ex præfatis crucifixis infixerint : id vero apostolica auctoritate Quum non sit de Romanæ Ecclesiæ consuetudine in facultatibus indulgentias applicandi quosdam limites discretionis excedere, etc. »

[2] Voir *Ami* 1923, p. 208, 682 et 683.

[3] La déclaration qu'y fait la S. C. commence ainsi : « Lux electrica vetita est non solum *una cum* candelis ex cera super altari, juxta Decretum n. 4097, *Natcheten.*, 16 maii 1902... »

[1] Dans ce n° du 25 octobre 1923, p. 683, l'*Ami* a reproduit toute la première partie de l'Instruction officielle dont la S. C. des Rites a fait suivre le décret du 24 juin 1914.

[2] Voir *Ami* 1898, p. 297. — Voir aussi la *Revue théologique française*, n° de mai 1898, p. 258-261.

[3] On sait par ailleurs que, même pour les bannières religieuses, le Rituel ne veut pas qu'on leur donne la forme des drapeaux militaires : « Præferatur crux, et ubi fuerit consuetudo, vexillum sacris imaginibus insignitum, non tamen factum militari seu triangulari forma. » (Rituel, tit. IX, c. I, n. 5).

IMPRIMATUR

Lingonis, die 16 aprilis 1924.

EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le gérant : F FROSSARD

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

HORLOGERIE. BIJOUTERIE. ORFÈVRERIE
Montres, Garnitures de Cheminée, Réveils, Médailles, Chaînes, Couverts de Table, etc.
Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils**, Valence (Drôme) R. C. Romans 313, qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client.

Les Maladies de la Cinquantaine guéries par l'ARTÉROGÈNE

Formule du Dr **C. de Caudemberg**, communiquée aux Académies de Médecine et de Sciences de Paris.

Seul véritable spécifique de l'Artério-Sclérose et de ses conséquences :

Hypertension artérielle, maladies du cœur et des vaisseaux, vertiges, asthme, angine de poitrine, anévrisme, etc...

Congestions cérébrales et pulmonaires, apoplexie, hémiplégie, paralysie, œdème, hydropisie, sclérose des centres nerveux et des organes des sens.

Vieillesse prématurée. Le plus puissant éliminateur de l'acide urique.

Lisez les attestations suivantes :

« Versailles, 12 février 1924.

« Monsieur,

« Je vous prie de bien vouloir m'envoyer encore trois boîtes d'Artérogène pour compléter mon traitement de 6 mois. Je suis très satisfait des heureux résultats obtenus depuis les 2 mois que j'emploie l'Artérogène, résultats tout à fait conformes aux indications de votre notice. Il m'est agréable de vous faire connaître le témoignage de mon contentement. Veuillez agréer... etc. »

« Versailles, 27 février 1924.

« Monsieur le Directeur,

« Je vous autorise bien volontiers à rendre publique mon attestation, malgré la répugnance naturelle que l'on éprouve à se mettre en scène, parce que je dois à une attestation de ce genre, celle de M. l'abbé Fourrier, le grand bienfait d'une amélioration inespérée. C'est rendre service à ceux qui souffrent de ce terrible mal de faire connaître votre excellent remède...

« Abbé F. Pottier, aumônier, 11e Bis de la Porte Verte, Versailles. »

LABORATOIRE DU SUD-EST - NICE - R. C. Nice 11.378

Une boîte : 15 fr. 50 par poste ; 16 fr. 25 contre remboursement. Les 6 boîtes (cure complète) : 90 fr. net.

Il est consenti une remise de 20 0/0 à Messieurs les Membres du Clergé.

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Commce d'Avesnes-s-Helpe. No inscript. 2625

VINS DE BORDEAUX
GAUDRAP & Co 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —
MAISON RECOMMANDÉE
Vin blanc de Messe **SAINTE-CROIX-DU-MONT** (vin liturgique légitime).
— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —
R. C. Bordeaux 18.250 A.

PARTOUT et TOUJOURS
chez soi, en voyage
l'alcool de menthe
de RICQLÈS est le produit
hygiénique idéal.

R. C. Seine 1.079

Rhumes . Toux
GRIPPE
CATARRHES, ASTHME
LARYNGITES et BRONCHITES
SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE

PULMOSERUM
BAILLY

Réparateur puissant des Organes de la Respiration
Employé dans les Hôpitaux
Recommandé
par la Majorité du Corps Médical Français
Adopté
par plus de 30.000 Médecins Etrangers
MODE D'EMPLOI ;
Une cuillerée à soupe, matin et soir
Le flacon, 8 fr. 80; les 3 flacons, 28 fr.
franco contre mandat
Toutes Pharmacies
BROCHURE SUR DEMANDE

Exiger le nom
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome . PARIS

LA LIBRAIRIE **René GIARD** 2 Rue Royale LILLE — R. C. LILLE 827
ACHÈTE *au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc. fins d'éditions.*
Catalogue périodique gratuit

HORLOGERIE - PENDULERIE
— BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE —
ALLIANCE HORLOGERE — R. C. Besançon 29
E. ENGINGER — BESANÇON — 15, rue Gambetta, 15
Catalogue Fco sur demande — Fournisseur de l'Archevêché de Besançon

VIEUX DENTIERS HORS D'USAGE rachetés au plus haut prix, à envoyer en échantillon recommandé pour être payés par retour du courrier.
PAZ, 6, rue des Marronniers, LYON-Bellecour. 14e année.
Hautes références des Communautés religieuses.

POUR NOS JARDINS

LE TUERBE DÉTRUIT L'HERBE PROMPTEMENT PROPREMENT des Allées, Cours, Promenades, Tennis.

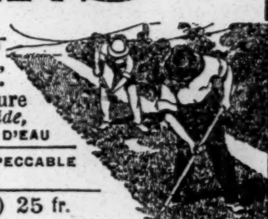

L'empêche de repousser. (*Notice franco*). N'affecte nullement les cultures en bordure des allées. — S'emploie, sans danger, en toute saison, *de préférence par temps humide, afin de mieux pénétrer près des racines qu'il brûle.* - A LA DOSE DE 200 GR. PAR 10 A 15 LITRES D'EAU

NE DÉTÉRIORE NULLEMENT LES ARROSOIRS.- TRAVAIL FACILE ET PEU COUTEUX; TERRAIN TOUJOURS IMPECCABLE
EVITE UN TRAVAIL LONG ET DISPENDIEUX ET UN SOL SOUVENT IMPRATICABLE.

La BOITE d'essai 300 gr. (pour 30 mq) 5 fr. — de 1 kil. (p. 80 mq) 10 fr. — de 3 kil. (250 mq) 25 fr.
PAIEMENT A L'ORDRE, SINON LES FRAIS SONT FACTURÉS. — CHÈQUE POSTAL LYON 88-82.

FRÉDÉRIC BROSSY, 8, RUE DE LA BALME, LYON